

Séance de la soirée du 18 mai 2004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
DU SITE DU BARRAGE MAGPIE SUR LA RIVIÈRE MAGPIE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 18 mai 2004 à 19 h  
Salle municipale  
116, rue du Quai  
Rivière-Saint-Jean

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 18 MAI 2004  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1  
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS  
FONDATION RIVIÈRES..... 8  
    M. Michel Gauthier  
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ..... 13  
    M. Jacky Cerceau  
REPRISE DE LA SÉANCE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 22  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 22  
REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION (SUITE)..... 47

---

**SÉANCE DU 18 MAI 2004**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

10 Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à tous qui êtes présents dans la salle ainsi qu'à ceux qui nous écoutent en direct à l'aide de la nouvelle technologie pour cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie.

15 Mon nom est Claudette Journault, j'ai la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Je précise que j'ai été assermentée devant un juge de la Cour supérieure et je me suis engagée à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reposant sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence.

20 Je tiens également à préciser que cette première partie d'audience est diffusée audio en direct dans le site Internet du BAPE, à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

25 Je vous donne un aperçu du déroulement de cette première séance d'audience. Je prendrai d'abord une vingtaine de minutes pour vous exposer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux de tous.

30 Je présenterai ensuite les personnes-ressources, les membres de l'équipe de la Commission. Nous entendrons ensuite un des deux (2) requérants présenter les motifs de sa requête, il le fera par téléphone. Puis j'inviterai le promoteur, qui est aussi requérant de l'audience, à présenter son équipe. Il nous fera un court résumé de son projet et des répercussions environnementales qu'il prévoit et des mesures qu'il compte mettre en place.

35 À la suite de cette présentation, nous prendrons une pause d'environ quinze (15) minutes et vous pourrez à ce moment vous inscrire au registre disponible à l'arrière de la salle si vous souhaitez poser des questions.

Au retour de la pause, j'appellerai les personnes par ordre d'inscription au registre à venir poser leurs questions.

40 Alors je fais la lecture de la lettre mandat confié au BAPE, cette lettre mandat est signée le 20 avril 2004 par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair, elle est adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey.

45 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des  
pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de  
l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir  
une audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage  
Magpie sur la rivière Magpie par Hydroméga Services inc., Groupe Aecon ltée et la Municipalité  
50 régionale de comté de Minganie, de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse  
qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 17 mai 2004."

55 Alors c'est donc en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement que  
nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet. Je vous explique brièvement la  
procédure qui a conduit à l'audience publique.

60 Alors tout projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur  
l'environnement, le promoteur doit d'abord faire un avis de projet qu'il présente au ministre de  
l'Environnement. Par la suite, le ministre de l'Environnement émet une directive qui précise la  
nature de l'étude d'impact et sa portée, alors le promoteur doit réaliser l'étude d'impact de façon à  
expliquer le projet, à identifier les options possibles, à bien cerner les enjeux, les impacts, les  
mesures d'atténuation.

65 Une fois que cette étude est préparée, elle est déposée au ministère de l'Environnement  
qui vérifie si, effectivement, les sujets qui devaient être traités conformément à la directive l'ont  
bel et bien été. Une fois cette étape franchie, le ministère de l'Environnement prépare un avis de  
recevabilité et à ce moment-là, il indique effectivement, l'étude répond aux attentes de la  
directive. Alors toutes ces étapes-là ont été franchies.

70 Et une fois franchies, le ministre de l'Environnement mandate le BAPE pour procéder à la  
période d'information et de consultation publique. Alors le BAPE intervient à ce moment-là. Le  
dossier est alors soumis à la consultation du public durant une période de quarante-cinq (45)  
jours; c'est au cours de cette période que toute personne, organisme, groupe ou municipalité  
peut faire une demande d'audience publique auprès du ministre de l'Environnement.

75 La période d'information et de consultation publique, elle s'est tenue du 30 mars au 14  
mai 2002. Au cours de cette période, il y a donc eu deux (2) requêtes d'audience publique.  
Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces requêtes, elles sont signées par les promoteurs, qui sont  
Hydroméga Services inc., Groupe Aecon ltée et la Municipalité régionale de comté de Minganie,  
80 et la deuxième requête, elle est signée par Fondation Rivières.

Je rappelle que le mandat est de quatre (4) mois, alors le rapport du BAPE devra être  
remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 14 septembre prochain, qui lui le rendra  
public dans les soixante (60) jours suivants.

85 Il s'agira du cent quatre-vingt-dix-huitième rapport d'enquête du BAPE.

90

Après l'intervention du BAPE, ce n'est pas le BAPE qui prend une décision, c'est le Conseil des ministres. Alors le ministre de l'Environnement va avoir deux (2) rapports pour se faire une idée du projet, des impacts, des exigences qu'il pourrait demander concernant ce projet-là, alors il va le faire à partir du rapport du BAPE et du rapport du ministère de l'Environnement.

95

Généralement, lorsque le projet est accepté, il y a un décret qui est émis par le Conseil des ministres, et ce décret-là comporte les conditions pour lesquelles le certificat est émis.

100

Alors pour faire en sorte que le dossier soit analysé en toute transparence et avec la compétence des ministères et organismes, nous avons invité des personnes-ressources de différents organismes pour répondre aux questions du public et de la Commission, je vous expliquerai tout à l'heure comment intervenir, et je les inviterais à se présenter, il y en a dans la salle et d'autres qui pourront répondre soit par téléphone ou par lettre.

Alors j'invite les personnes-ressources à bien vouloir présenter l'organisme qu'ils représentent et à se nommer.

105

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Michel Beaudin, maire de la municipalité Rivière-Saint-Jean-Magpie. Je représente la municipalité.

110

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

115

**PAR Mme STÉPHANIE ÉLIAS:**

Stéphanie Élias, je suis aménagiste à la MRC de Minganie. Et puis il y a aussi madame Nathalie de Grandpré qui représente la MRC.

120

**PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:**

Bonsoir, François Delaître, à la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement. J'agirai en tant que porte-parole du ministère ce soir.

125

**PAR M. ALAIN GAUDREULT:**

Alain Gaudreault, biologiste à la Société de la faune et des parcs du Québec à Sept-Îles. Je suis accompagné de François Barnard, également de la Société de la faune et des parcs du Québec.

130 **PAR M. GILLES GAUDREULT:**

Je suis Gilles Gaudreault, conseiller en sécurité civile, pour la Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord, du ministère de la Sécurité publique.

135 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Bonsoir, mon nom est Mireille Paul, je travaille également à la Direction des évaluations environnementales au ministère de l'Environnement, je suis analyste au dossier.

140 **PAR M. RONALD GIGNAC:**

Bonsoir, mon nom est Ronald Gignac, je suis du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, je suis coordonnateur à la Direction du développement électrique du ministère.

145

**PAR M. MICHEL GUAY:**

Michel Guay, également du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, la Direction du développement électrique.

150

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

155

Alors il y a également trois (3) autres organismes qui vont pouvoir répondre aux questions de la Commission. Il s'agit de Pêches et Océans Canada, le Secrétariat aux affaires autochtones et Hydro-Québec.

160

Alors je vous présente l'équipe de la Commission qui m'accompagne. Monsieur Guy Fortin, analyste; madame Marie-Josée Méthot, coordonnatrice du secrétariat de la Commission; madame Louise Bourdages, conseillère en communication; madame Chantal Dumontier agit comme agente de secrétariat.

165

Alors nous avons également le support technique du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, monsieur Martin Lajoie à la régie sonore, et monsieur Daniel Moisan est responsable de l'organisation technique.

170

Les transcriptions seront faites par une sténographe officielle, madame Florence Béliveau, à partir des bandes sonores. Alors tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Elles seront également disponibles dans le site Internet du BAPE.

175

L'endroit où tout au cours du mandat les documents pourront être consultés, il y en a deux (2) en région, alors c'est à la municipalité de Rivière-Saint-Jean, au 116, rue du Quai, et la bibliothèque Longue-Pointe-de-Mingan, 878, chemin du Roy. Il y a également deux (2) centres permanents du BAPE, qui sont situés au 575, rue Saint-Amable à Québec, et à l'Université du Québec à Montréal, à la bibliothèque centrale, Pavillon Hubert-Aquin.

180

Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation et pour toute information concernant les travaux de la Commission, nous vous demandons de téléphoner au BAPE au numéro sans frais 1-800-463-4732. Et puis vous pouvez aussi communiquer à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

185

Alors l'audience publique, elle se déroule en deux (2) parties. La première partie, qu'on commence ce soir, elle permet à la Commission et aux citoyens de s'informer sur le projet et d'obtenir toute l'information disponible sur le projet et ses impacts. Ce n'est pas encore le moment d'exprimer son opinion.

190

Alors l'horaire prévu, ce soir, il y a également demain, mercredi le 19 mai en après-midi, à compter de treize heures (13 h), et demain soir à compter de dix-neuf heures (19 h). Demain, il va y avoir des thématiques, c'est-à-dire qu'on va concentrer particulièrement notre énergie pour aller chercher de l'information sur l'habitat aquatique, aussi terrestre mais surtout aquatique, et l'hydrologie, et demain après-midi, on va avoir un expert sur la sécurité, alors on pourra aussi en profiter pour poser des questions sur cet aspect.

195

Maintenant, toutes les questions sont recevables, on va faire des concentrations sur les thématiques mais on va recevoir aussi l'ensemble des questions.

200

Si demain soir on ne termine pas les travaux, on va continuer jeudi le 20 mai selon le même horaire.

205

Je vous informe également qu'il y a une visite de terrain et vous êtes les bienvenus. Alors c'est demain matin, il y aura une visite du lieu où le projet est susceptible de se réaliser. Cette activité est sous la responsabilité de la Commission du BAPE; cette visite est tenue à l'intention de toute personne intéressée par le projet soumis à l'étude de la Commission du BAPE et a été organisée avec la collaboration des promoteurs.

210

Les représentants des promoteurs fourniront alors les explications relatives au projet. Alors on pourra visiter les lieux et poser des questions, vous pourrez poser des questions concernant la centrale, le barrage, le canal de fuite et le poste de départ.

Pour participer à cette visite, il faut être ici le matin de bonne heure, parce que le départ est à neuf heures (9 h). Alors pour une question de sécurité, on devra prendre un autobus, il faudra pas se rendre avec nos propres véhicules sur les lieux, parce que ce serait trop

215 encombrant pour la sécurité publique, alors on vous demanderait d'être ici tôt le matin, de façon à ce qu'on puisse partir dès neuf heures (9 h).

Afin de faciliter l'organisation de cette visite, nous vous demandons de vous inscrire auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Méthot.

220

Il va y avoir une deuxième partie d'audience publique. La deuxième partie de l'audience va permettre aux citoyens de prendre position sur le projet. Nous entendrons l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent, qu'ils aient déposé un mémoire ou qu'ils fassent une présentation verbale.

225

Les séances de cette deuxième partie se tiendront le 22 juin en matinée, à compter de dix heures (10 h), dans cette même salle, et se poursuivront l'après-midi et en soirée au besoin. Vous êtes donc priés d'informer dès que possible la coordonnatrice du secrétariat de la Commission de votre intention de présenter un mémoire afin de faciliter l'organisation de la logistique.

230

Vous avez jusqu'au 17 juin 2004 pour nous faire parvenir votre mémoire. Le dépôt préalable des mémoires permet à la Commission de prendre connaissance du contenu de ces mémoires avant l'audience et ainsi de préparer les séances publiques. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter lors des séances.

235

Vous trouverez à la table à l'arrière de la salle l'information relative à la rédaction, à la présentation et à la transmission de votre mémoire. Dans le site Internet du BAPE, vous trouverez également des indications comment préparer un mémoire.

240

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

245

La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement, comme je vous ai expliqué tout à l'heure.

Alors comment se déroulent comme telles les séances d'audience! Nous allons inviter Fondation Rivières à présenter sa requête, ensuite nous entendrons le promoteur. À la suite de la présentation du promoteur, nous prendrons une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre pour les gens qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle.

250

Au retour de cette pause, les gens inscrits au registre seront appelés dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions. Alors les règles de procédure sont les suivantes: le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, en évitant les sous-questions.

255

Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants à poser leurs questions.

260 Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires. Alors vous n'êtes pas limités à deux (2) questions par personne, c'est deux (2) questions par intervention lorsque vous venez à la table.

265 Je vous demande d'éviter les préambules aux questions, les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

270 Je peux intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire, car nous avons une analyse à faire et nous devons aller chercher l'information nécessaire pour préparer le rapport.

275 Toutes les questions du public doivent m'être adressées; alors vous ne pouvez poser des questions directement soit au promoteur, aux personnes-ressources, vous me la posez et je vais la rediriger par la suite. Ceci s'applique également à toutes les personnes et à toutes les réponses. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les personnes-ressources et le public.

280 Il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises mais pas les accusations. Respecter ces règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

285 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir lors de d'autres séances ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

290 Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances sont envoyés dans les centres de consultation la semaine suivante et déposés dans le site Internet du BAPE.

295 Si un document demandé est considéré comme confidentiel par la personne qui le détient, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en demande le dépôt. Si la Commission le décide, le document doit lui être remis avec la mention "Confidentiel". La Commission donnera aux personnes concernées l'occasion d'établir le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. La Commission rendra ensuite une décision écrite et cette décision sera elle-même rendue publique.

Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information

300 peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

305 Alors tel que mentionné précédemment, les séances d'audience publique pour la première partie sont diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE. Des personnes de partout au Québec et d'ailleurs peuvent donc dès ce soir écouter les séances publiques.

310 Dans le but d'enrichir l'enquête et l'audience publique portant sur le projet et de permettre aux personnes qui ne peuvent se présenter lors des séances publiques de participer au questionnement, la Commission invite ceux qui le désirent à lui transmettre des questions par Internet, en complétant le formulaire prévu à cette fin. La Commission traitera les questions, les synthétisera, les regroupera afin de les inclure dans son questionnement et celui du public. Les réponses seront fournies dans la mesure du possible lors des séances prévues à l'horaire de la Commission. Les interrogations fréquentes sur certains sujets seront également soulignées lors  
315 des séances.

Les questions adressées par Internet qui n'auront pas obtenu réponse lors des séances seront, si nécessaire, acheminées par écrit aux personnes concernées.

320 Afin de respecter la transparence de l'exercice, les questions reçues seront colligées selon le thème sélectionné, puis déposées par la Commission. Ces questions pourront donc être consultées sous la cote QUES des documents déposés. Il est donc possible d'utiliser le site Internet du BAPE pour poser des questions par courrier électronique à compter d'aujourd'hui, 18 mai, et jusqu'à la dernière séance publique qui se tiendra soit demain ou jeudi, selon le cas.

325 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnement afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet.

330

---

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS  
FONDATION RIVIÈRES**

335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous invitons maintenant Fondation Rivières, qui s'est joint à nous par lien téléphonique, à bien vouloir présenter les motifs de sa requête.

340

Monsieur Michel Gauthier, vous êtes bien là?

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

345 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

350 Alors on vous écoute.

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Merci, bonsoir madame la Présidente, bonsoir à tout le monde!

355 C'est pas une question, mais est-ce que j'ai compris que j'avais le droit à deux (2) questions ou si c'est pour les intervenants dans la salle?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

360 Non, vous présentez présentement, là, les motifs de votre requête. Alors vous pouvez peut-être lire la lettre de votre requête. Ou la compléter, là.

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

365 C'est-à-dire que c'est plutôt des questions qu'on avait préparées, plutôt que les motifs de la requête. Mais je peux vous lire la lettre de la requête.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

370 À ce moment-ci, ce serait le moment de lire la requête.

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

375 Une petite seconde; j'avais pas prévu ça, mais j'ai le papier ici. Voilà!

La Fondation Rivières tient à vous transmettre – alors c'était pour monsieur Thomas J. Mulcair, de l'Environnement – la Fondation Rivières tient à vous transmettre ses préoccupations relatives au projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Magpie et réclame la tenue d'une audience publique.

380 Alors officiellement mise sur pied en 2003, la Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui oeuvre à la protection et à la mise en valeur de toutes les rivières du Québec. L'éducation est au coeur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières.

385

390 Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses  
puisqu'elles abritent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement  
de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de  
développement éco et récréotouristique associés aux rivières devraient être privilégiés et ce,  
particulièrement dans le contexte actuel de la volonté gouvernementale de doter le Québec d'un  
réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de sa diversité biologique.

395 Or, nous savons que le bassin versant de la rivière Magpie, s'étendant sur près de huit  
mille kilomètres carrés (8000 km<sup>2</sup>), a été reconnu comme présentant un très fort potentiel pour la  
création d'un parc national fédéral pour la région naturelle numéro 20. Ce rapport a été présenté  
au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada, en 2002. J'aimerais ça  
éventuellement déposer le rapport au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

400 Les aires protégées apportent une grande variété de bénéfices environnementaux et elles  
favorisent entre autres la diversification des économies locales et régionales. Pourtant, ce projet  
de parc serait abandonné au profit d'une petite centrale hydroélectrique privée qui produirait  
seulement quarante mégawatts (40 MW) d'électricité annuellement et qui ne créerait des emplois  
dans la région essentiellement que pendant la phase de construction. Nous croyons que la  
rivière Magpie a mieux et plus à offrir.

405 En effet, cette magnifique rivière est déjà internationalement réputée pour être l'une des  
dix (10) meilleures rivières en Amérique du Nord pour le canot et le rafting selon la revue  
américaine Canoe.

410 Elle porte également le statut de rivière à saumon. Il s'y rattache donc un potentiel  
récréotouristique pour l'exploitation de cette ressource par la pêche sportive. Le problème de la  
migration des poissons qui ne manque jamais d'occasionner un barrage est d'ailleurs une autre  
de nos préoccupations.

415 En effet, malgré les dispositifs conçus afin d'atténuer le dérangement et la mortalité chez  
les poissons, le déclin des effectifs de saumon observé mondialement et souvent relié à la  
présence de barrages nous porte à croire que l'aménagement d'un barrage sur la rivière Magpie  
ne pourra que nuire à la population de saumon de cette rivière et peut-être même lui être fatal.

420 La même crainte s'applique également à la population d'anguille d'Amérique de la rivière  
Magpie. La rivière possède en effet un potentiel intéressant pour la croissance de cette espèce  
qui fait l'objet de préoccupations particulières de la part des agences gouvernementales au  
Québec, dans les Maritimes et sur la Côte Est des États-Unis.

425 Nous pensons aussi que tout projet de construction d'une centrale hydroélectrique devrait  
faire l'objet d'une consultation plus large, afin de démocratiser ce processus. En effet, les gens  
de Rivière-Saint-Jean et de Longue-Pointe-de-Mingan ont eu la chance d'avoir à un centre de

documentation dans leur municipalité; qu'en est-il des gens de Havre-Saint-Pierre et de Sept-Îles. Ceci n'est qu'un exemple de la déficience de la consultation dite publique.

430

D'ailleurs, dans le dossier de la rivière Magpie, de nombreux citoyens nous ont fait part de leur réticence à se prononcer publiquement en défaveur du projet suite à de l'intimidation dont ils ont été victimes.

435

Pour ces raisons, nous pensons qu'il serait plus que pertinent d'envisager tenir une séance d'audience publique dans un centre urbain plus important, comme Québec ou Montréal. Ceci permettrait de resituer le débat où il devrait être, c'est-à-dire au niveau national et non seulement local.

440

Ceci nous amène d'ailleurs à vous souligner que la Fondation Rivières s'est également fixé pour mission la sensibilisation à l'importance de l'économie d'énergie dans un contexte de boulimie énergétique servant de prétexte à la construction d'aménagements hydroélectriques et autres centrales à cycle combiné au gaz naturel tel que le projet du Suroît pourtant dénoncé haut et fort par la population du Québec.

445

Nous sommes donc d'avis que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Magpie est prématuré tant que la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec prévue pour l'automne ne nous aura pas permis de faire le point sur nos choix énergétiques et les orientations que nous voulons prendre en tant que société responsable, et toujours dans une optique de développement durable.

450

D'ailleurs, en terminant, si le gouvernement pense avoir à coeur le développement des régions en permettant la construction par le privé de petites centrales hydroélectriques, il y a lieu de s'interroger sur la justification du promoteur de permettre à la MRC de s'impliquer à seulement trente pour cent (30 %) dans le projet, alors qu'elle aurait pu y prendre part dans une proportion allant jusqu'à quarante-neuf pour cent (49 %), la privant ainsi d'importantes retombées économiques.

455

Veillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

460

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien, alors on vous remercie, monsieur Gauthier.

465

On était à l'étape de la présentation des requêtes, vous allez pouvoir suivre les débats par l'entremise du site du BAPE, est-ce que vous êtes en mesure de le faire?

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

470

Oui, pour l'instant, ça fonctionne, je crois.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bon. Alors si vous avez des problèmes, vous pourrez communiquer par le site, là, on va pouvoir s'assurer que vous avez tout en main pour suivre les débats de façon complète.

475

Je rappelle que le BAPE a pris des mesures de façon à ce que non seulement les gens de Québec et de Montréal, et de la région immédiate ici, suivent les débats, mais également l'ensemble du territoire québécois, puisque nous avons recours à la Web diffusion, alors vous pourrez poser vos questions par l'entremise de ce procédé-là qui est relativement nouveau au BAPE, là.

480

Alors je vous remercie pour votre intervention.

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

485

OK. Alors là, je peux pas poser des questions particulières?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

490

Pas tout de suite.

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

495

Un petit peu plus tard, quoi?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, par le site de la Commission.

500

**PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

OK, je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

505

Merci, monsieur Gauthier.

510

---

## PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

515

### PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous invitons maintenant le promoteur à bien vouloir présenter, les promoteurs, par l'entremise de son porte-parole, à bien vouloir présenter son équipe de même que le projet à l'étude.

520

### PAR M. JACKY CERCEAU:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir mesdames, messieurs. Mon nom est Jacky Cerceau, je suis le président de Hydroméga Services qui est l'un des promoteurs du projet. Et avec moi, à cette table, monsieur Julien Boudreau, à ma gauche, qui est le préfet de la MRC de Minganie.

525

### PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Bonsoir.

530

### PAR M. JACKY CERCEAU:

À ma droite, monsieur Stéphane Boyer, de Hydroméga Services, qui a été responsable de l'aspect environnemental pour Hydroméga Services.

535

Ensuite, plus à droite, monsieur Éric McNeil, qui est le directeur de projet au sein de la firme RSW qui est le consultant en ingénierie et en environnement pour ce projet.

540

Et ensuite, à la droite de monsieur McNeil, monsieur Sylvain Lacasse, de Alliance Environnement, qui a effectué une grande partie de l'étude environnementale de ce projet.

Également dans la salle, pour un autre partenaire du projet, monsieur André St-Pierre, du Groupe Aecon, qui pourra éventuellement intervenir s'il y a des questions spécifiques s'adressant notamment à tout l'aspect de la construction.

545

Ensuite, à sa gauche, monsieur Pierre Marcoux, de Hydroméga Services, qui est le directeur de projet au sein de Hydroméga. Et je pense que c'est tout, il me semble, toutes les personnes représentant l'équipe qui pourrait intervenir éventuellement ce soir.

550

Alors si vous me permettez, je vais, aussi brièvement que possible, présenter le projet qui est en audience ce soir. Est-ce que je pourrais utiliser un micro mobile pour ça?

555

Bon, maintenant, je vais donc commencer par le plan de la présentation. Bon, tout d'abord, les partenaires du projet, ensuite le contexte et la raison d'être du projet, ensuite on fera

une brève description de la centrale et de l'aménagement, et une présentation des principaux enjeux environnementaux; et les répercussions du projet, et les mesures d'atténuation proposées. Et finalement, on fera un bref bilan du projet dans l'état où il est actuellement.

560

Bon tout d'abord, les partenaires du projet! Alors le partenaire principal, c'est Hydroméga Services, c'est lui qui a initié toutes les études nécessaires pour répondre à l'appel d'offres, et qui mène également toutes les études d'ingénierie, de pré-ingénierie et d'études environnement.

565

Bon, Hydroméga Services est un producteur indépendant, québécois, qui a été créé il y a à peu près une quinzaine d'années, a réalisé plusieurs projets de centrales hydroélectriques, dont le projet que vous voyez sur la diapositive, qui est le projet SM-1 situé près de Sept-Îles, dans la localité de Clark City, sur la première chute de la rivière Sainte-Marguerite. C'est actuellement le plus gros projet des centrales privées, à l'heure actuelle, qui vendent toute leur énergie à Hydro-Québec.

570

Ensuite, la MRC de Minganie, bon, qui est également associée à la réalisation de ce projet. Bon, la MRC, cette immense région totalement à l'est du Québec, qui comprend huit (8) municipalités et que l'on voit sur la diapositive. Bon, le projet est situé dans la localité de Rivière-Saint-Jean, où nous sommes ce soir.

575

Bon, la MRC assure la planification de l'aménagement du territoire et donc sera la responsable pour ce projet.

580

Bon ensuite, le dernier participant financier dans ce projet, c'est le Groupe Aecon, qui est un chef de file canadien dans la construction commerciale et industrielle, et dans la réalisation d'ouvrages de génie civil d'importance. Notamment, il a participé à la construction, enfin pas sous le nom de Groupe Aecon mais sous l'ancien nom, elle a participé à la centrale LG-2 par exemple, la prise d'eau de LA-2, la centrale Sainte-Marguerite également, et plus récemment, à la construction du barrage, de l'aménagement Toulnostouc, et aussi participe à la construction de la centrale Eastmain.

585

Alors voilà pour les partenaires financiers du projet.

590

Maintenant, d'autres partenaires importants du projet, c'est nos conseillers en ingénierie et étude environnementale, le Groupe RSW, qui est une firme d'ingénieurs très connue au Québec et dans le monde, qui a réalisé parmi les plus grosses centrales hydroélectriques, dont LG-2, LG-4, LA-1 si je ne m'abuse, peut-être, et d'autres projets de grande importance. Alors nous sommes très fiers d'avoir RSW comme consultants pour ce projet, c'est un gage de qualité pour ce projet de centrale hydroélectrique.

595

Bon, maintenant le contexte, le contexte, la raison d'être du projet. Je crois que c'est important de faire le point un peu là-dessus, pourquoi le projet Magpie aujourd'hui. Eh bien, il découle d'une décision gouvernementale qui a commencé par une question posée par le ministre

600 de l'Énergie en 1998, qui a posé une question à la Régie de l'énergie pour savoir s'il était  
opportun de créer un nouveau programme de production privée.

Alors plusieurs mémoires ont été déposés à la Régie de l'énergie, il y a eu plusieurs  
605 débats fort intéressants, et un avis positif a été donné au ministre. Cet avis a été suivi ensuite de  
la mise sur pied d'un nouveau programme, un nouveau régime d'octroi des forces hydrauliques  
du domaine de l'État, c'est-à-dire la mise à disposition de certains sites hydroélectriques d'intérêt,  
et ce nouveau régime d'octroi, disons, était basé sur quatre (4) principes:

Le principe d'une concurrence entre plusieurs promoteurs, pour l'établissement du prix  
610 d'achat de l'électricité, c'est-à-dire on voulait un prix concurrentiel pour la vente de l'énergie  
produite par ces centrales électriques;

Un autre principe important, c'est la consultation préalable des milieux hôtes avant tout  
développement, donc avant le lancement des appels d'offres, une période assez longue a été  
615 consacrée à la consultation des populations locales, des MRC surtout et de communautés  
autochtones;

Le troisième principe, c'est la participation active des milieux hôtes au projet. Bon, en fait  
nous, on a fait nôtre ce principe puisque nous avons invité la MRC à être partenaire au projet et  
620 elle a accepté. Donc je crois que c'est un bel aboutissement de ce nouveau régime, et on espère  
que ce projet ira à terme pour démontrer que le partenariat public-privé, ça a quelque chose de  
bon;

Ensuite le dernier principe, c'est la réponse partielle à la demande croissante d'électricité  
625 par la mise en valeur d'une filière de production d'énergie compétitive renouvelable. Déjà à  
l'époque, on pressentait que l'on allait vers un déficit énergétique et qui se concrétise davantage  
aujourd'hui, puisque tout le monde est bien au courant des débats qui ont cours actuellement, et  
qui ont entraîné Hydro-Québec à prendre la décision de bâtir l'usine du Suroît qui, comme on le  
sait, n'est pas une centrale hydroélectrique mais une centrale qui va brûler du gaz. Donc ça,  
630 c'est relativement controversé, et la Régie encore doit donner son avis sur ce projet à l'heure  
actuelle.

Alors évidemment, je crois que c'est encore plus important de développer des projets  
hydroélectriques aujourd'hui, pour limiter les gaz à effet de serre. Ceci est un autre débat.

Et enfin, une autre caractéristique de ce nouveau régime d'octroi, c'est qu'aux termes  
d'un bail de vingt-cinq (25) ans, les aménagements hydroélectriques qui auront été développés,  
financés par disons le partenariat seront remis au gouvernement sans indemnité. Donc je crois  
que ça aussi, c'est une caractéristique très importante de ce nouveau régime. Donc c'est un actif  
640 de grande valeur puisqu'au bout de vingt-cinq (25) ans, une centrale hydroélectrique est encore  
un actif de grande valeur et peut encore durer vingt-cinq (25) autres années sans rénovation  
importante.

645 Bon, donc lorsque ce nouveau régime a été adopté, le gouvernement a décidé de lancer un appel d'offres pour un certain nombre de sites hydroélectriques qui ont été sélectionnés et pour lesquels il y a eu des consultations positives avec la population. Le projet Magpie est l'un de ces projets, en fait il y avait jusqu'à quatorze (14) projets qui ont été retenus, dont neuf (9) projets sur des sites reconnus comme étant intéressants, et dont les forces hydrauliques étaient des forces publiques. Donc Magpie est un de ces neuf (9) projets.

650 Alors un appel d'offres a été lancé pour ces neuf (9) projets à forces hydrauliques publiques. Il a été lancé le 14 avril 2002, et les promoteurs intéressés donc ont préparé leur soumission et sur ces neuf (9) projets, sept (7) ont été soumissionnés et finalement trois (3) ont été retenus par Hydro-Québec.

655 Alors la sélection des promoteurs a été réalisée suivant la grille que vous voyez sur la diapositive ici. Il y avait quatre (4) critères essentiellement qui ont permis cette sélection:

660 Le principal critère, tout au moins par sa pondération, était le prix de vente de l'électricité, qui comptait pour soixante pour cent (60 %) de la pondération totale, et ce critère-là a été évalué par Hydro-Québec Production;

665 Le deuxième critère, c'est la capacité de réalisation du promoteur, bon, qui comptait pour dix pour cent (10 %) du total; encore, c'était évalué par Hydro-Québec Production. Évidemment, ce critère-là favorisait ceux qui avaient déjà eu l'expérience de réaliser des projets hydroélectriques;

Ensuite, les retombées économiques locales étaient un autre critère, comptant pour quinze pour cent (15 %). Ce critère-là a été évalué par le ministère des Ressources naturelles;

670 Et enfin, l'insertion du projet dans le milieu, donc comptait pour quinze pour cent (15 %) du total.

675 Alors ce qu'il est intéressant de retenir de cet appel d'offres, entre autres, c'est le prix moyen de l'énergie qui sera vendue par les trois (3) projets retenus, et ce prix moyen est de quatre virgule trois cents par kilowattheure (4,3 ¢/kWh). Ça, c'est un prix de production.

680 Et on peut comparer ce prix aux derniers appels d'offres, aux derniers résultats d'appels d'offres comparables à celui qui a été fait pour l'hydroélectricité, il y a eu un appel d'offres pour des projets de biomasse, c'est-à-dire des projets qui produisent de l'électricité en brûlant des résidus de bois, cet appel...

(Fin de la cassette 1)

685 ... et les résultats ont retenu deux (2) projets pour à peu près cinquante mégawatts (50 MW) et dont le prix moyen était de six virgule sept cents du kilowattheure (6,7 ¢/kWh), qui se compare au quatre point trois cents (4,3 ¢/kWh) de la petite hydro.

690 Et également, on peut citer l'appel d'offres concernant le gaz naturel, enfin des projets de cogénération dont le prix moyen était de sept cents du kilowattheure (7 ¢/kWh).

Donc ça met un peu en perspective les projets hydroélectriques privés avec les autres projets utilisant d'autres sources de combustible, en l'occurrence pour les projets de biomasse et de gaz.

695 Alors maintenant, on va parler davantage du projet lui-même que nous avons appelé aménagement Magpie. Donc vous voyez sur la diapositive une vue partielle de la rivière, qui est la partie inférieure de la rivière Magpie, dont on voit une partie du golfe Saint-Laurent, la route 138, et juste au-dessus, je vais utiliser le pointeur ici, donc la route 138 ici, et juste au-dessus, vous voyez l'aménagement Magpie tel que conçu et qui sera construit, sur la chute numéro 1.

700 Et on voit également ici, juste au-dessus, la ligne électrique qui alimente toute la Côte-Nord à l'est de Sept-Îles jusqu'à Natashquan, une ligne électrique de cent soixante et un (161) kV, à laquelle le projet sera raccordé.

705 Bon, on superpose, sur cette image ici devant vous, la photo du site actuel prise depuis l'extrémité de l'île, je pointe ici avec mon pointeur, là, bon, on voit l'état actuel, bon, du bâtiment qui était en fait la centrale hydroélectrique de deux mégawatts (2 MW) qui existait jusqu'à présent, et la chute principale, ici, où il y a un petit barrage pour créer la retenue d'eau.

710 Bon maintenant, quelques grandes lignes des caractéristiques du projet, bon, c'est une centrale dite au fil de l'eau, c'est-à-dire qu'elle n'a pas de réserve, on n'utilise pas de réserve. Autrement dit, l'eau qui rentre dans le projet, ici, ressort également à la même vitesse, au même débit. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de stockage d'eau dans le réservoir qui se trouve en amont du barrage.

715 La puissance installée sera de quarante mille six cents kilowatts (40 600 kW) et l'énergie moyenne produite par année de cent quatre-vingts millions de kilowattheures (180 M kWh).

720 Le début des travaux, tel que nous l'avons établi déjà dans notre soumission, est janvier 2005 pour une mise en service fin octobre 2006. C'est-à-dire que c'est un projet qui est faisable donc en quatre (4) ans.

725 Alors ce que je voudrais ajouter aussi, pour préciser les caractéristiques du projet, c'est que c'est une centrale qui sera construite avec deux (2) groupes turbine-alternateur, avec un débit équipé de deux cent dix mètres cubes (210 m<sup>3</sup>), et il y aura nécessité de déblayer à peu près quatre-vingt-cinq mille mètres cubes (85 000 m<sup>3</sup>) de roc et de terre et d'enrochement.

Et enfin, on coulera à peu près seize mille mètres cubes (16 000 m<sup>3</sup>) de béton dans le barrage et dans la centrale.

730 Alors ici, sur la diapositive, vous avez une image encore plus rapprochée du projet. On voit en bas, à gauche, ici, l'île sur laquelle il y a des vestiges je pense de base, je crois que c'était des groupes électrogènes, ici, bon maintenant il n'y a plus grand-chose, ce sera le lieu d'une aire d'interprétation, d'une aire de pique-nique, enfin un lieu intéressant pour les gens qui voudront s'arrêter sur ce projet.

735 Ici, mon pointeur vous montre le nouveau barrage qui sera construit sur le site même du barrage actuel. Alors sur la rive droite, qui se trouve ici, sera établie une digue de fermeture composée d'un mur de béton, qui s'appuiera sur la rive droite. En rivière, un barrage en béton, également, permettra de relever le niveau amont. Et contre la rive gauche sera installée, 740 construite la centrale hydroélectrique, à peu près sur le même emplacement que la centrale actuelle.

Alors un chemin d'accès sera construit depuis la route 138, et tout près, un stationnement permettant l'arrêt des visiteurs, et un sentier menant à l'île au moyen d'une petite passerelle qui passera sur ce bras à gauche, ici.

745

Tout près de la centrale, un poste de départ qui est le poste de transformation nécessaire pour élever la tension au niveau de cent soixante et un (161) kV, qui est la tension de la ligne de raccordement d'Hydro-Québec.

750

Bon maintenant, pour l'aspect environnemental, on a défini, disons pour les fins d'évaluation de répercussions socioéconomiques, on a considéré une zone d'étude régionale correspondant à toute la région de la Côte-Nord. Mais pour disons identifier les composantes du milieu physique et du milieu biologique, on a défini une zone d'étude restreinte que vous voyez 755 sur la diapositive. Alors cette zone est déterminée par le contour que vous voyez ici, que je pointe également sur la diapositive, qui mesure à peu près quatre kilomètres (4 km) du sud au nord, et à peu près deux kilomètres (2 km) de large. Alors elle recouvre la route 138, la première chute, la deuxième, ainsi que la troisième, la troisième chute que nous voyons en haut de la carte, ici.

760

Alors la démarche d'évaluation environnementale passe par la détermination des principaux enjeux environnementaux. Alors dans le cadre du projet de l'aménagement Magpie, quatre (4) enjeux principaux ont été identifiés: alors tout d'abord la faune aquatique et ses habitats; les activités récréotouristiques; la qualité du paysage; et les retombées économiques 765 locales.

Alors à partir de l'analyse des différentes composantes des milieux physiques, biologiques et humains présents dans la zone d'étude, le promoteur doit évaluer les répercussions négatives et positives de son projet par rapport aux enjeux environnementaux.

770 Alors l'objectif étant d'éliminer les impacts négatifs dès la conception, le plus tôt possible, et de les atténuer ou de les compenser si nécessaire.

Alors on va examiner les enjeux par rapport aux modifications entraînées par le projet, alors tout d'abord en aval et puis en amont du barrage.

775

Alors ici, sur la diapositive, on a une vue aérienne, une photo aérienne du projet, alors on reconnaît en bas, ici, la route 138, l'aval du barrage ici, et le trait que vous voyez sur mon pointeur représente à peu près l'axe du barrage. Donc à l'aval du barrage, on reconnaît un tronçon, ici, de rivière qui sera effectivement le tronçon court-circuité par l'aménagement, et on remarque ici d'ailleurs, sur la photo aérienne, que bon, il y a un bouillonnement apparent d'eau, donc ça, c'est la chute elle-même et ici, des grands rapides où la vitesse d'écoulement est relativement grande. Donc ça, cette partie-là, on l'a appelée le tronçon court-circuité.

780

Et bon, disons que le régime donc hydrologique de cette partie-là est modifié, mais on a essayé de minimiser la longueur de ce tronçon qui est à peu près de l'ordre de cent cinquante mètres (150 m) de long.

785

Bon cependant, pour disons, comme mesure d'atténuation, nous allons maintenir un régime de débit réservé pour les fins de libre circulation du poisson. Et également, un débit minimal pour l'aspect esthétique de la chute. Alors pour les débits réservés pour fins de circulation, on prévoit un débit de trois mètres cubes ( $3 \text{ m}^3$ ) en tout temps, pour la libre circulation, et de vingt-cinq mètres cubes ( $25 \text{ m}^3$ ) en période estivale pour l'esthétisme de la chute.

790

Par ailleurs aussi, pour le canal de fuite, donc que l'on peut apercevoir ici, au bout du pointeur, on a déterminé son orientation pour assurer que les conditions à l'aval soient inchangées. Bon, à l'aval, c'est-à-dire à l'aval du seuil que l'on voit par ce petit trait ici sur la chute, donc que cette partie-là soit identique, que le régime hydrologique soit le même qu'à l'heure actuelle.

795

800

Bon maintenant, à l'amont, le barrage qui va être érigé sur le site actuel du barrage, du barrage actuel, aura pour effet de rehausser donc sensiblement le niveau à l'amont, donc ici, on voit une photo de la situation actuelle, qui a été prise à peu près au niveau de la deuxième chute de la rivière, et on aperçoit au bout, à peu près à deux kilomètres (2 km) de distance, la centrale existante.

805

On peut remarquer, sur cette photo, disons l'aspect abrupt des rives, c'est une vallée très encaissée, donc le relèvement du niveau d'eau n'aura pour effet que d'inonder dix hectares (10 ha) de ces terres.

810

Alors ici, on remarque, bon peut-être c'est pas très clair, mais que le faciès de l'écoulement ici est très calme, c'est une branche d'écoulement en eau calme, donc le fait de relever le niveau ne changera pas ce faciès, c'est toujours un écoulement d'eau calme.

815 Par ailleurs, le taux de renouvellement sera suffisant pour assurer disons le maintien de la qualité de l'eau sur cette portion.

820 Cependant, on a inventorié plusieurs frayères d'omble de fontaine dans cette portion, alors ne sachant pas si ces frayères-là pourraient être réutilisées une fois le niveau d'eau relevé, on propose de créer des abris et des frayères à l'omble de fontaine dans les portions adéquates, une fois relevé le niveau.

825 Alors maintenant, un autre aspect, c'est donc les activités récréotouristiques. Dès le départ, nous avons consulté tous les intervenants locaux, notamment l'Association de protection de la rivière Magpie, nous nous sommes inspirés de leur plan de mise en valeur du site pour intégrer au projet l'aménagement récréotouristique de l'île et des environs.

830 Alors on consacrera donc un investissement de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'aménagement d'infrastructures récréotouristiques sur le site, en partie sur l'île que nous avons vue tout à l'heure sur une diapositive précédente, et notamment, nous essaierons, enfin nous avons prévu de récupérer une des machines qui se trouvent actuellement dans la centrale, dans la vieille centrale désaffectée, et nous l'exposerons sur cette île, enfin avec un aménagement adéquat évidemment, et une description pour le bénéfice des visiteurs.

835 Donc on aménagera également un accès au bief amont, pour permettre le canotage et la pêche. Pour ce fait-là, on tracera un sentier, on construira un sentier avec une rampe de mise à l'eau juste en amont d'une estacade que nous mettrons à peu près au niveau de la ligne de transport d'énergie qui traverse la rivière. Tout ça pour la sécurité des gens qui fréquenteront la rivière.

840 Maintenant, au point de vue des retombées économiques locales, alors le projet représente un investissement total de soixante-deux millions (62 M\$), tout coût confondu, les intérêts, les coûts de développement, etc., dont on estime que quatorze millions (14 M\$) seront dépensés localement et régionalement, évidemment sur toute la région de la Côte-Nord.

845 Bon, ce projet-là créera, bon, des besoins de main-d'oeuvre qui ont été évalués par notre partenaire, le Groupe Aecon, à environ cent vingt (120) personnes-année pendant la construction.

850 Le projet s'accompagnera d'un octroi de trois cent mille dollars (300 000 \$) à la municipalité de Rivière-Saint-Jean pour les fins de développement, donc sans droit de regard de notre part, ce sera une somme qui sera donnée sans que l'on détermine son usage. Ce sera donc la municipalité qui déterminera ce qu'elle veut faire avec ça.

855 Ensuite, des redevances récurrentes de l'ordre de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) seront versées annuellement à la MRC de Minganie. Alors j'ai dit de l'ordre de cent cinquante mille (150 000 \$) parce que c'est une somme qui sera proportionnelle aux revenus générés par la production, donc ça peut fluctuer d'une année à l'autre, plus ou moins cette somme.

860 Et enfin, en tant que partenaire financier, la MRC de Minganie sera partenaire jusqu'à trente pour cent (30 %) dans la société en commandite qui est propriétaire de la centrale et donc, bénéficiera de trente pour cent (30 %) disons des revenus bruts, enfin plutôt des profits du projet.

865 Alors en bilan général, on peut dire que l'aménagement a été conçu dans l'optique de minimiser les impacts sur le milieu physique, biologique et humain, ça a été une préoccupation de tous les instants depuis le début, et d'ailleurs, on a consulté abondamment les groupes locaux, la MRC, enfin tous les gens qui étaient intéressés par ce projet.

870 Ensuite, elle génère des retombées significatives dans le milieu. On a vu, bon, cent cinquante mille dollars (150 000 \$) de revenus plus les profits générés par le projet.

Ensuite, elle favorise l'utilisation d'une source d'énergie renouvelable et propre, je pense que ça aussi, dans le contexte actuel, c'est un élément extrêmement important.

875 Et elle permet la réhabilitation d'un site désaffecté.

Bon, vous pourrez rajouter l'autre élément dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire que ce projet-là, une fois que le bail de vingt-cinq (25) ans sera terminé, sera redonné à l'État, et ce sera encore un actif d'une très grande valeur.

880 Donc voilà, j'ai terminé ma présentation, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

885 Alors merci, merci de cette présentation.

Alors nous en sommes maintenant au moment de la pause, on va prendre un arrêt de quinze (15) minutes environ.

890 Je vous rappelle que le registre est maintenant ouvert, alors je vous invite à vous inscrire si vous avez des questions à poser.

À tout à l'heure.

895  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous commençons par l'appel aux documents déposés.

Du côté des promoteurs, avez-vous des documents à déposer.

905

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Oui, nous avons déposé deux (2) documents, bon, les diapositives qui ont servi à la présentation.

910

Je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de répondre, s'il vous plaît.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

915

Très bien.

**PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Le deuxième document est le plan de localisation et d'implantation des ouvrages.

920

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

925

Du côté des ministères et organismes, avez-vous des pièces à déposer à ce moment-ci, ça va? Merci.

930

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

935

Y a-t-il des inscriptions au registre? Alors il n'y a pas d'inscription au registre, je vous rappelle que vous pouvez vous inscrire au registre pour poser des questions, le registre demeure ouvert. Nous avons aussi indiqué aux gens qui suivent les débats par l'entremise de la web diffusion qu'ils peuvent poser des questions, alors nous traiterons ces questions-là lorsqu'elles

940 nous parviendront, nous les analyserons et en ferons la présentation et irons chercher les réponses du côté soit du promoteur ou des personnes-ressources.

Alors je vous propose, pour commencer la séance, la partie questionnement, d'examiner la question de l'aspect récréotouristique de la rivière.

945 Quel est présentement l'état de la rivière, son usage au plan récréotouristique, la pêche, l'observation, la randonnée pédestre, etc., et comment le projet est susceptible de modifier la qualité actuelle de la rivière, et quelles sont les composantes que vous avez brièvement décrites tout à l'heure dans votre présentation susceptibles de mettre en valeur certains aspects de la rivière.

950 Alors je vous écoute. Je vous demanderais de bien vouloir présenter les gens qui vont répondre à cette première problématique.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

955 Oui, madame la Présidente, je pense que monsieur McNeil va répondre à cette question.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

960 Essentiellement, durant l'évaluation environnementale, on a effectivement caractérisé qu'est-ce qu'il y avait comme activités. Ce qu'on en sait, c'est qu'il y a de la pêche sportive qui se fait au niveau du bief aval, de l'omble de fontaine anadrome, communément appelée la truite de mer. Ça se ferait, d'après ce qu'on a compris de différentes entrevues qu'on a eues avec des usagers, en aval du pont de la 138, la pêche de l'omble de fontaine.

965 En ce qui a trait au saumon atlantique, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a un sanctuaire qui est défini du barrage actuel, donc du pied de la première chute...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

970 Est-ce qu'on pourrait le voir sur une figure?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

975 Oui, tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

980 Vous allez nommer la figure pour les transcriptions.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

985 Oui. En fait, c'était la figure qui était intitulée "Aménagement des ouvrages", de la  
présentation que monsieur Cerceau vient de faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

990 Monsieur McNeil, je vous demanderais de prendre le micro lorsque vous allez présenter  
les éléments d'information.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

995 Donc à partir de cette figure-là, ce que je mentionnais, ce que je viens de mentionner  
essentiellement, c'est qu'il existe un sanctuaire de pêche qui correspond essentiellement donc à  
une zone qui s'étend du barrage et de la centrale actuelle, à droite de la centrale qui est projetée,  
jusqu'à une distance d'environ une centaine de mètres, là, plutôt deux cents mètres (200 m), qui  
coupe la rivière ici. Il y a un vestige qu'on pourra voir demain lors de la visite du site, qui est un  
bloc de béton.

1000 Donc ce secteur-là est jugé sanctuaire, donc les pêcheurs sportifs peuvent pas y pêcher  
le saumon atlantique. La pêche se fait davantage en aval actuellement de l'île, en amont et en  
aval du pont de la route 138, peut-être que Stéphane, on pourrait remettre la diapo précédente,  
bon, à partir de la photographie aérienne qui illustre le tronçon court-circuité, on peut bien voir.

1005 Donc essentiellement, la pêche au saumon atlantique se pratiquerait en amont et en aval  
du pont de la route 138, dans le bras principal, je le mentionne en opposition au bras gauche  
auquel on fera référence, donc la pêche se concentrerait essentiellement dans l'étranglement de  
la rivière là où les écoulements sont un petit peu plus rapides.

1010 Lorsque je faisais référence à la pêche de l'omble de fontaine anadrome, un des coins  
bien prisés serait cette pointe-ci, la pointe qui est en aval, en rive gauche, en fait, dans l'axe du  
bras gauche, en aval donc du pont qui traverse le bras gauche, en aval de la 138 s'entend.

1015 Donc ça, c'est une première gamme d'activités qui est pratiquée. Il y a quelques  
personnes qui s'arrêtent actuellement entre les deux (2) ponts de la route 138 pour aller marcher  
sur l'île, mais ça semble être une activité marginale. De fait, comme monsieur Cerceau l'a  
mentionné, le projet d'aménager l'île pour des fins récréotouristiques, d'y mettre des panneaux  
d'interprétation, c'est un projet qui a été visé longtemps par l'Association de protection de la  
1020 rivière Magpie, donc ladite association de protection avait édité un rapport dans les années  
quatre-vingt-dix où ils essayaient d'identifier les opportunités d'aménagement, celui d'aménager  
l'île pour des fins récréotouristiques avait été démontré en essayant de faire valoir l'utilisation de  
l'ancienne centrale, c'est un peu ce qu'a repris le projet Magpie par Hydroméga et ses  
partenaires, la MRC et le Groupe Aecon.

1025           Maintenant, il y a eu un sentier de randonnée pédestre qui avait été aménagé en rive droite de la rivière Magpie pour pouvoir aller voir les chutes 2 et 3, surtout la chute 3 qui présente un potentiel intéressant...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1030           En rive gauche?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

1035           En rive gauche, je m'excuse. Donc ce sentier-là, actuellement, est dans un état déficient, on le voit pratiquement plus. C'est malheureux, parce que la rivière présente quand même un intérêt à marcher.

1040           Maintenant, en ce qui a trait aux activités plus nautiques, comme monsieur Cerceau l'a mentionné, le bief amont présente un écoulement surtout calme jusqu'à la deuxième chute; la deuxième chute est un rapide relativement long, qui est très difficile à négocier en canot ouvert à tout le moins, pour des gens qui font du canot camping.

1045           Ce qu'on a su encore une fois de l'enquête qu'on a faite, c'est que les gens qui descendent la rivière, soit en rafting, soit en canot camping, arrêteraient actuellement en amont de la troisième chute, où il y a un accès un petit peu plus facile par une route secondaire qui mène à la 138, il y a une sablière ou une ancienne carrière, où on peut accéder, les gens qui font des voyages organisés sortiraient en amont de la troisième chute.

1050           De fait, il est relativement difficile, actuellement, d'avoir des sentiers de portage sur la rivière Magpie, c'est d'ailleurs documenté par la Fédération de canot camping, qui disent que les sentiers sont difficiles, voire inexistant dans beaucoup de cas.

1055           Pour avoir marché lors des inventaires, c'est pas nécessairement facile, ça a été facilité récemment par des lignes d'arpentage qui ont été faites par différents promoteurs aux droits de la troisième chute, il y a actuellement une coupe aux droits de la deuxième chute, c'est quand même relativement difficile.

1060           Donc c'est les activités qui se font.

1065           Maintenant si on le regarde par rapport au projet, nous, on a la prétention de penser que si le projet se réalisait, il y aurait une plus grande facilité d'accéder au bief amont puisqu'actuellement, il y a des clôtures érigées par Hydro-Québec qu'on verra très bien demain pendant la visite du site, qui empêchent d'accéder facilement de par la 138, il y a pas de facilité pour d'ailleurs se stationner, amener une embarcation. Le projet comprend un sentier qui va nous mener jusqu'en amont de l'estacade, estacade qu'on est obligé de mettre en vertu de la Loi sur les eaux navigables.

1070 Donc on voit que l'estacade se fera, sera aménagée aux droits environ de la ligne existante, c'est lié à des discussions avec Pêches et Océans qui gère la loi que j'ai mentionnée. Donc il y aura un sentier qui permettra un meilleur accès au bief amont.

1075 Maintenant, le bief amont, je disais tout à l'heure que les gens arrêtaient en amont de la troisième chute, parce que d'une part, il était impossible de la franchir en embarcation, c'est très clair lorsqu'on s'y rend, il y a une facilité d'accès, éventuellement les gens seront davantage intéressés à la descendre.

1080 Maintenant, en termes de plaisir de descente, il y aura pas grand-chose d'amointri au sens où de la troisième chute à la deuxième chute, c'est un grand bief d'écoulement calme, on pourra le voir sur les profils en long éventuellement dans les prochains jours qu'on aura certainement à présenter, la deuxième chute est pas praticable facilement, comme je l'ai mentionné encore, donc ça demande un portage, le portage sera amoindri.

1085 Et puis globalement, de la seconde chute à la première chute, c'est un bief d'écoulement calme, ça va le rester, on sera pas dans des milieux lacustres, au sens où, comme monsieur Cerceau l'a encore mentionné, les berges sont très très escarpées, ce qui fait en sorte que la rivière va garder à peu près le même – le changement dans le paysage sera pas significatif selon nos analyses.

1090 Donc c'est essentiellement les activités récréotouristiques qui se pratiquent autour de la rivière Magpie actuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1095 Très bien.

En ce qui concerne le canot kayak, la pratique d'activités nautiques, quelle est la partie de la rivière, sur quelle distance elle est actuellement utilisée?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

1100 En fait, c'est pratiquement sur les deux cents kilomètres (200 km) de la rivière. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le lac Magpie se situe à cinquante kilomètres (50 km) en amont de l'embouchure, de là il y a la Magpie ouest qui est un des tributaires du lac Magpie, et il y a la Magpie qui continue jusqu'aux limites du Labrador et du Québec.

1105 Cette branche-là de la rivière Magpie est, à toutes fins utiles, considérée comme non canotable. Donc il y a beaucoup de canoteurs qui font la Magpie ouest, lorsqu'on dit beaucoup, c'est plutôt des gens très aguerris, parce que c'est une rivière qui comporte beaucoup de rapides de classe 3, 4 et 5, pour ceux qui font du canot, qui sont habitués au jargon, donc c'est une rivière relativement difficile à négocier.

1110

1115 Le lac Magpie en lui-même est un milieu lacustre qu'on peut fréquenter. Par la suite, il y a certaines personnes qui descendent la rivière sur les premiers kilomètres en aval du lac Magpie vers l'embouchure, donc c'est une très belle rivière, très escarpée. Comme j'ai mentionné encore une fois, les gens ont tendance à s'arrêter pour l'instant aux droits de la chute numéro 3. Il y a quelques excursions qui restent jusqu'au barrage actuel où les gens peuvent descendre, mais où est-ce qu'il y a plus de difficulté de se rendre jusqu'à la 138 pour rejoindre son véhicule.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1120 Et selon vos études et le projet que vous proposez, pouvez-vous nous résumer en quoi le projet pourrait ou non modifier les propriétés de la rivière en ce qui concerne cet aspect-là, sa navigabilité?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

1125 Bon, encore une fois, on voit très bien, on voit, avec la ligne bleue pâle, ça ressort peut-être un petit peu moins sur la diapositive, mais on voit la limite d'influence du rehaussement des eaux aux droits de la chute numéro 1, jusqu'en amont du barrage, donc on s'aperçoit que la limite d'influence va s'arrêter à la chute numéro 2 mis à part lors d'étiage hivernal très très sévère, 1130 lorsqu'effectivement, le rehaussement aura une influence jusqu'au pied de la chute numéro 3.

Mais en condition d'hydraulicité je dirais faible, estivale, pour des débits de l'ordre de cent mètres cubes par seconde ( $100 \text{ m}^3/\text{s}$ ), je rappelle que le débit moyen de la rivière se situe autour de cent quatre-vingts mètres cubes par seconde ( $180 \text{ m}^3/\text{s}$ ), donc lors d'étiages relativement 1135 sévères qui se produisent pas souvent durant l'été, la limite d'influence va jusqu'à la chute numéro 2.

Donc l'analyse qu'on en fait, nous, c'est que le canot qui se pratiquerait de la chute numéro 2 jusqu'à la chute numéro 1, en termes d'expérience de canotage, va se faire dans un milieu très similaire à ce qui prévaut actuellement. Ça, c'est dans un premier temps. 1140

Par ailleurs, on pense qu'il y a une mise en valeur parce qu'actuellement, les gens, il y a des gens qui descendent, mais éventuellement, il y aura des gens qui pourront accéder au bief amont soit pour des fins de pêche sportive ou de canotage le long du bief amont, et puis le projet, avec l'aménagement du sentier qui mène jusqu'à une rampe de mise à l'eau qui sera très, je dirais, naturelle, on parle d'une plage de galet, on pense pas de faire venir des embarcations motorisées, c'est plutôt des embarcations très légères, d'ailleurs il sera pas possible d'accéder en fonction, avec un véhicule, là, c'est des décisions qu'on a prises par les discussions avec notamment l'Association de protection de la rivière, avec la municipalité de Rivière-Saint-Jean, il 1145 y a une des décisions qui fut prise donc à l'effet que de seulement permettre l'accès à pied, de façon à ce qu'éventuellement, des gens puissent aller avec des petites chaloupes légères, des canots, éventuellement de petits moteurs, mais pour éviter donc que des gens puissent y aller en véhicule avec des embarcations plus puissantes. 1150

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1155

On va revenir là-dessus.

Si vous voulez bien, on va aller voir du côté de la municipalité et de la MRC. Est-ce que vous pouvez nous parler justement des attentes du milieu, en ce qui concerne le développement écotouristique de la rivière Magpie et comment le projet, comment vous voyez l'aménagement du projet et quelles ont été vos attentes par rapport à cet aspect-là.

1160

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

1165

Présentement, c'est un projet que ça fait au moins sept (7) à huit (8) ans que la municipalité travaille pour concrétiser.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1170

C'est monsieur Beaudin, monsieur Michel Beaudin.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

1175

Michel Beaudin, maire de Rivière-Saint-Jean.

Et puis point de vue pour le tourisme et puis avec l'aménagement des sites qui vont être là, on s'aperçoit que ça va être un plus pour la municipalité.

1180

Nous autres, à part de ça, avec Hydroméga et le Comité de la rivière Magpie, la protection de la rivière Magpie, on a parlé aussi de faire un kiosque touristique, et puis de créer deux (2) emplois l'été, parce que pour nos étudiants, on n'a pas grand-chose, c'est des petits villages, ça va nous apporter deux (2) emplois, la visite de la centrale, et puis le temps que ça va durer l'été, là.

1185

Et puis on va mettre deux cent mille piastres (200 000 \$) sur le récréotouristique pour faire des aménagements. La municipalité, bien, le montant de trois cent mille (300 000 \$) qui va rester, ça va nous permettre de pouvoir se développer côté socioéconomique.

1190

Et puis le barrage de Magpie, présentement, nous autres, c'est que ça fait depuis 1956, je pense, que c'est fait, et puis il a marché à peu près dix (10) à quinze (15) ans, et puis c'est fermé. Et puis là, je vous dirais, c'est un barrage qui est désuet. Et puis avec ça qui nous arrive, avec les infrastructures qui vont être mises là, nous autres, la municipalité, on voit ça d'un bon oeil, et toute la population aussi.

1195

Parce qu'avant de pouvoir procéder dans ce dossier-là, on a consulté la population. Et puis présentement, tout le monde est content. Même, c'est comme monsieur McNeil disait tantôt,

côté canotage, on a rencontré des messieurs qui sont venus nous rencontrer, on va être sensibilisé à pas mal tous les aspects de la population.

1200 Et puis c'est comme monsieur McNeil dit, présentement, nous autres, la municipalité, on n'a jamais eu connaissance que personne a descendu jusqu'au barrage, ils arrêtent à la troisième chute, en haut, parce qu'il y a un sentier qui leur permet d'aller là.

1205 Et puis quand on a eu connaissance qu'il y avait du canotage, parce qu'on le sait pas quand il y a du canotage, ça vient des États-Unis, c'est des canots, c'est du rafting puis c'est du canot kayak, on le sait parce qu'à un moment donné, on s'adonne à aller à la carrière qui est là, une sablière, puis on s'aperçoit qu'il y a deux (2) wagonnettes de Tilden qui sont "parkées" là et puis qui les attendent. Des fois, ça fait deux (2) jours, trois (3) jours, quatre (4) jours qu'ils ont débarqué en avion sur le lac Magpie et puis ils sont en descendant.

1210 Ça fait que là-dessus, nous autres, on a parlé avec eux autres, et puis ils ont jamais été intéressés à descendre plus bas que la troisième chute. Ça fait que c'est pour ça que le projet, nous autres, on voit qu'effectivement, ça met pas en danger leur rafting, leur canotage, et puis effectivement, nous autres, la municipalité, eh bien, ça correspond à ce qu'on attendait de ce projet-là.

1215

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. On va vous entendre sur d'autres aspects un petit peu plus tard.

1220

Du côté de la MRC, est-ce que vous avez des points concernant l'aménagement, que vous avez fait valoir pour que le projet intègre ces aspects-là d'aménagement?

**PAR Mme STÉPHANIE ÉLIAS:**

1225

C'est pas moi qui pourrais répondre, c'est peut-être madame de Grandpré, vu qu'elle a suivi plus le dossier à partir du départ.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1230

D'accord, je vous remercie, madame Élias, on va inviter madame de Grandpré à venir parler de cet aspect-là.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

1235

En fait, cet aspect-là, on en a discuté peu, on a préféré laisser à la municipalité locale de choisir ce qu'ils voulaient et de répondre aux besoins de sa population, puisque c'était très localisé sur son territoire.

1240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais j'imagine que vous êtes en support à la municipalité pour favoriser des aménagements qui vont être viables?

1245 **PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

Ah, tout à fait, on a rencontré, lorsqu'il y a eu des rencontres où est-ce que la municipalité rencontrait l'association ici, on les a accompagnés, effectivement.

1250 Mais c'était vraiment leur choix de la population ici, sur lequel, dans le fond, on s'appuyait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255 Et puis en ce qui concerne l'écotourisme, le développement touristique de la Côte-Nord, avez-vous de l'information à partager avec nous concernant les attentes des gens, ce qui est beaucoup en demande, comment on peut y répondre, les tendances qu'on prévoit?

**PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

1260 Je pourrais pas aller très loin, excepté que c'est un créneau qui, effectivement, pour l'association touristique ici, c'est Duplessis, la Côte-Nord est divisée en deux (2), c'est un créneau qu'on essaie effectivement de développer, parce que la MRC a ce potentiel-là, effectivement.

1265 Mais on n'est pas, autant au niveau du schéma d'aménagement, autant des positions, c'est plus une volonté que vraiment des idées très arrêtées sur la question. Des données, on en a peu.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1270 Du côté du rafting, justement, on vient de nous dire que ce sont surtout des entreprises américaines qui mettent en valeur ou, en tout cas, utilisent la rivière Magpie, est-ce que c'est un créneau qui pourrait se développer dans les prochaines années, le canot camping, le canot kayak et tout ça?

1275 **PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

À ma connaissance, c'est très marginal. Il y en a très peu. Je vous dirais que j'en ai entendu parler pour la première fois avec le projet ici.

1280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Alors on va parler, à moins que vous ayez d'autres aspects à couvrir sur cette question-là, oui, monsieur McNeil.

1285

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

En fait, ce que je voulais mentionner, c'est que vous avez adressé également des questions sur la pêche sportive, peut-être demain, lorsqu'on aura la possibilité de présenter des acétates, on reviendra sur cet aspect-là, parce que c'est un aspect qu'on a effectivement regardé en détail, en termes de comparaison des conditions hydrodynamiques qui prévalent actuellement de ce qui va prévaloir dans le futur. C'est ce qui nous a permis de déclarer les impacts, déclarer l'intensité des impacts.

1290

1295

Donc je voulais tout simplement mentionner que demain, on pourra éventuellement regarder ces aspects-là à la lumière des figures qu'on a seulement sous forme d'acétates.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1300

Oui, puis nous allons demander à Pêches et Océans de témoigner sur cet aspect-là, car on sait qu'ils ont un permis à donner aussi, en vertu de la loi fédérale, alors ça va être intéressant de les entendre, parce qu'il y a une politique concernant la protection des habitats et le maintien des habitats; également au Québec, on a une approche du même ordre, alors on va parler de cette question-là demain.

1305

Comme je l'ai annoncé, on a une thématique consacrée à cet aspect-là.

1310

Mais revenons à l'île, vous avez présenté tout à l'heure, là, les aménagements, monsieur Cerceau, concernant l'île, un petit peu une mise en valeur de l'île qui est au centre, près de la 138.

1315

Pouvez-vous nous dire les difficultés, on nous a parlé tout à l'heure des difficultés d'accès à l'île pour la sécurité du public, comment le projet que vous proposez pourrait faire en sorte que ce soit davantage sécuritaire, aller se promener sur l'île et voir la nature qui entoure et peut-être aussi, là, les questions de la centrale, un point de vue sur la centrale et l'aménagement que vous comptez faire d'équipement de la centrale actuelle, que vous souhaitez mettre en valeur.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1320

Oui, effectivement, nous avons constaté par nous-mêmes que l'accès actuel à l'île notamment n'est pas très confortable, enfin, bon, ça se situe assez loin des points hauts de la route, mais bon, on s'est jamais senti très en sécurité en arrivant là, surtout quand on vient de l'ouest.

1325           Alors on a prévu, comme nous l'avons présenté brièvement tout à l'heure, un stationnement, un chemin d'accès d'abord – bon, peut-être je vais me lever pour être plus démonstratif.

1330           Bon ici, actuellement, on accède à l'île par la route 138 et un petit stationnement qui est plus ou moins formel, ici. Donc nous avons, enfin nous proposons de modifier le chemin d'accès actuel que l'on verra demain, lors de la visite, qui se trouve à peu près comme ça, pour le reporter vers le sommet de la route 138, de façon à avoir une meilleure visibilité pour l'accès.

1335           Et on a aménagé un stationnement relativement grand, pour accueillir plusieurs véhicules. Donc de ce stationnement partiront le chemin d'accès vers la centrale, qui pourra être fermé de façon régulière mais ouvert éventuellement pour des visites ponctuelles, et un petit sentier qui se dirigera vers l'île, passant par-dessus le bras gauche ici de la rivière, à l'aide d'une passerelle, pour atteindre, bon, une aire qu'on a appelé l'aire pique-nique, et aussi l'aire d'interprétation dans laquelle se situerait une ancienne machine, une ancienne turbine avec ses  
1340           équipements, qu'on pourrait installer ici, sur cette aire, avec les explications requises pour la compréhension des visiteurs.

                  Également ici, on a représenté un belvédère qui pourrait être installé en périphérie de l'aire d'interprétation, et ce belvédère permettrait d'avoir une vue d'ensemble du projet et de la  
1345           chute. Donc il pourrait présenter un intérêt certain pour disons l'interprétation des nouveaux équipements en place.

                  Et également du stationnement, on pourrait accéder aussi, à l'aide du chemin d'accès vers le poste, au sentier dont on parlait précédemment, pour aller jusqu'à la rampe de mise à  
1350           l'eau qui se trouverait juste en amont de l'estacade.

                  Est-ce que ça répond à votre...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1355           Parlez-nous justement du sentier, vous nous avez dit qu'il y avait un sentier tout à l'heure, ou monsieur McNeil plutôt, qui était plus ou moins en état du côté de la rive gauche, en amont de la chute numéro 1.

1360           Comment le projet que vous proposez mettrait ce sentier-là davantage utilisable, permettrait une optimisation? Si j'ai bien compris...

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1365           Je peux passer la parole à monsieur McNeil, ce sera mieux expliqué que moi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1370

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

En fait, lorsque je faisais référence au sentier, c'est un sentier dont il a été mentionné dans la littérature. Malheureusement, lorsqu'on en est venu à faire l'étude d'impact, on a voulu cartographier ledit sentier, la seule chose que je peux mentionner, c'est qu'on n'a jamais réussi à le retrouver pour le cartographier. Donc on en trouve certains vestiges, des rampes qui avaient été érigées avec des bouts de bois mort, mais il est très difficile actuellement de retrouver le sentier en question.

1375

Donc ce que je mentionnais essentiellement, c'est que le projet prévoit un sentier juste pour une rampe de mise à l'eau, jusqu'à l'estacade, laquelle va faciliter l'accès à tout le moins à la portion inférieure de la rivière pour ceux qui voudront faire du canotage de plaisance le long du bief amont.

1380

Ce que j'ai pas mentionné tout à l'heure, c'est qu'actuellement, l'accès à la rivière Magpie, même pour les gens qui en font du canot de façon plus sérieuse, des expéditions, est très difficile d'accès. Les gens se rendent habituellement en hydravion au lac Magpie, ceux qui veulent faire la Magpie ouest peuvent le faire par le train, mais ça semble être de plus en plus difficile, de l'aveu même de ce qui est documenté par la Fédération de canot camping.

1385

Je vous dis ça tout simplement de façon factuelle, de par la revue de littérature qui a été faite dans le cadre de l'évaluation environnementale.

1390

Donc en revenant à votre question de base, qui avait trait au sentier actuel, on a eu connaissance donc de l'existence d'un sentier, mais on n'a pas pu le retracer, donc on refait essentiellement un sentier.

1395

Ce qu'il est peut-être bien de mentionner, lorsqu'on parle d'interprétation des lieux, lorsqu'on a eu à se pencher sur le projet Magpie, à répondre à l'appel d'offres, à faire une proposition qui visait l'insertion dans le milieu, on a pensé à faire ressortir le caractère d'utilisation du potentiel hydroélectrique de cette chute-là, donc l'architecture de la centrale, il y a une grande attention qui a été portée, on peut le voir un peu partout dans le rapport d'évaluation environnementale, justement pour faire ressortir le caractère industriel de l'utilisation des lieux, on a voulu, par l'aire d'interprétation de l'île, de faire ressortir ça, mais il y aura également, conformément aux discussions qu'on a eues encore une fois avec les intervenants du milieu, essentiellement l'Association de protection de la rivière, la municipalité, la MRC, faire ressortir d'autres vocations.

1400

1405

1410 Il y avait notamment de la pêche à la morue, donc ce sera relaté par une série de panneaux d'interprétation qui seront aménagés sur l'île.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1415 Du côté des organismes ou ministères, avez-vous des points à nous mentionner concernant l'aspect récréotouristique, aménagement des lieux, pour la mise en valeur?

Est-ce qu'il y a des choses qui vous préoccupent concernant, outre l'aspect pêche et faune aquatique qu'on verra demain, là, mais tout l'aspect panorama, récréotouristique.

1420 Oui, je vous demande de vous identifier.

**PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:**

1425 Oui, François Delaître, du ministère de l'Environnement.

Tout ce que je voudrais dire à ce sujet-là, c'est que pour nous, au ministère de l'Environnement, quand on fait une évaluation environnementale, c'est vraiment, le côté socioéconomique est très important pour nous aussi, donc c'est un aspect qu'on regarde, nous, la capacité d'insertion dans le milieu et ce que les gens pensent des propositions du promoteur. Donc c'est un aspect qui est important pour nous.

1430

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1435 Madame la Présidente, est-ce que ce serait possible que monsieur Boyer rajoute quelque chose?

**PAR M. STÉPHANE BOYER:**

1440 J'aimerais juste rajouter sur en fait le concept récréotouristique et un peu l'objectif, aussi. Quand on parlait justement du potentiel autour dans la région, aujourd'hui, c'est qu'on peut constater, le tourisme, c'est pas les activités de rafting où là, il est difficile, bon, d'avoir des chiffres, mais en fait, le tourisme se dirige vers le parc des îles Mingan, c'est là que se trouve en fait la plus grande capacité.

1445 Alors l'objectif de cet aménagement récréotouristique, c'est de retenir les gens qui passent sur la route 138, et de leur proposer un point d'arrêt, où on va les diriger aussi, je pense, vers le village de Magpie. C'est ça aussi qu'on veut mettre en valeur pour ces gens-là, c'est qu'on leur explique qu'en passant sur la route 138, ils ont aussi manqué peut-être d'aller voir le village de Magpie, parce que quand on passe par là, on ne le voit pas.

1450

Donc il y aura, à l'endroit de l'aménagement récréotouristique, aussi, des indications pour diriger les gens vers le village de Magpie qui a beaucoup de charme aussi; je pense que si vous avez l'occasion d'y passer, vous pourrez le constater.

1455            Donc c'est une intégration dans cet objectif. Et aussi, je pense que la centrale présentera un attrait pour arrêter les gens à cet endroit-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1460            D'ailleurs, on a manqué le rater hier soir!

Il y a l'Association Balbuzard qui, justement, on a appris ça aujourd'hui, est très intéressée aux nichoirs, à des nichoirs pour des nyctales, j'ai vu les photos, là. Pourriez-vous nous parler de ça, comment votre projet propose, est-ce que vous en tenez compte?

1465

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Oui, bien, monsieur Boyer va répondre, si vous permettez.

1470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

**PAR M. STÉPHANE BOYER:**

1475

Donc l'Association Le Balbuzard, en fait, on les a rencontrés, on avait, le 8 juillet de l'année dernière, on a fait une présentation ici, aussi, publique du projet, l'association s'est manifestée à ce moment-là par rapport à la problématique des nichoirs qu'ils avaient installés à proximité.

1480

Sachant, connaissant la problématique, on a discuté, évalué cela avec l'association et depuis, ils ont commencé, en fait, à déplacer ou, en tout cas, on s'est mis d'accord pour ne pas, je dirais, perturber leur projet d'étude, puisqu'en fait, c'est un projet d'étude, et donc les nichoirs ont été déplacés pour être relocalisés. Et par la suite, cet été, ils vont être, je dirais, la suite de la caractérisation va être réalisée pour être sûr qu'ils ne perdent pas les données accumulées lors des années précédentes.

1485

Je sais pas si ça suffit à vous répondre.

1490 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors est-ce que les réponses que vous avez données satisfont à leurs préoccupations, à votre connaissance?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1495

Oui, on a eu un protocole d'accord ensemble pour disons assumer une partie des frais qui sont entraînés par le déplacement de ces nichoirs, et je pense que ça a été à leur entière satisfaction. En tout cas, on n'a pas eu d'écho négatif de leur part depuis.

1500

Et c'est un engagement que l'on a pour la durée de la réalisation du projet, donc tout va bien, je pense, de ce côté-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1505

D'accord.

Du côté de la période des travaux, là, comment vous prévoyez, selon les estimés que vous avez, faire en sorte qu'il y ait des retombées locales en termes de travail, de main-d'oeuvre?

1510

On a parlé d'un certain nombre de personnes-année, vous nous avez parlé que le projet, vous prévoyez le débiter, si vous avez les autorisations, en janvier 2005, pour une fin de travaux je crois en octobre 2006?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1515

C'est exact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1520

Alors pendant près de deux (2) ans, comment vous voyez la pointe de travailleurs et comment les gens du milieu seraient appelés à participer à ce chantier?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1525

Bon, très bien. Comme je l'ai présenté tout à l'heure, au début de ma présentation, un des partenaires du projet, c'est le Groupe Aecon, qui est aussi l'entreprise qui va réaliser la construction du projet. Alors monsieur André St-Pierre, qui est ici, qui représente le Groupe Aecon, pourra peut-être répondre à cette question.

1530

Alors je vais lui demander de venir ici.

**PAR M. ANDRÉ ST-PIERRE:**

1535

Oui, bien, le projet de construction devrait commencer, là, dès l'hiver 2005, si on a les permis, donc je dirais probablement février-mars, avec les travaux d'excavation. Donc l'impact à

ce moment-là va être plus minime parce que ça va être des travaux relativement avec du gros équipement.

1540 Maintenant, aussitôt que les premiers batardeaux vont être en place, que l'excavation aux droits de la démolition de la centrale existante et les travaux d'excavation vont être réalisés, là où l'impact va commencer à être beaucoup plus important, c'est quand la construction de la centrale, la nouvelle centrale va vraiment commencer, et en parallèle, les travaux du barrage, qui sont tout de suite aux droits de la centrale, vont aussi commencer.

1545 Maintenant aussi, les travaux en rive droite, durant la même période, où il y a la digue de fermeture, vont aussi commencer. Donc l'impact à ce moment-là, là je peux pas vous donner le nombre en termes de personnes-mois ou personnes-année, mais je vous dirais qu'à partir de ce moment-là, la demande en main-d'oeuvre va commencer à augmenter, et pour atteindre un "peak" de main-d'oeuvre, pour la première année, qui devrait être à l'automne, donc dans les  
1550 mois de septembre-octobre-novembre.

Il va y avoir un ralentissement peut-être pendant les mois, au mois de décembre, mais les travaux vont quand même continuer tout au long de l'hiver, principalement donc à l'intérieur de la centrale, les travaux vont continuer surtout pour les aménagements intérieurs de la centrale,  
1555 parce qu'à ce moment-là, la centrale va être fermée et sécuritaire, et les travaux vont aussi se continuer pour la partie du barrage, pour profiter de la période d'étiage favorable de l'année.

Donc il va y avoir une continuité dans la main-d'oeuvre, et pour, rendu au printemps de l'année suivante et à l'été, une recrudescence de la main-d'oeuvre pour terminer tous les travaux  
1560 dans la centrale, parce que là, il va y avoir tous les travaux d'aménagement à l'intérieur de la centrale, le turbinier qui va se joindre aussi à l'équipe.

Maintenant, pour favoriser la main-d'oeuvre locale, bien évidemment, le projet va se faire dans les règles normales, entre guillemets, de la construction, donc évidemment, ça va prendre  
1565 des gens – nous, on va favoriser la main-d'oeuvre locale à compétence égale et si la quantité de personnes, selon les métiers requis, sont disponibles dans le bassin de la région. Donc ça prend évidemment, c'est un projet de construction, ça prend que les gens soient en règle avec la CCQ pour réaliser les travaux.

1570 Maintenant, ce que je peux ajouter, c'est qu'il va certainement y avoir des entreprises locales aussi qui vont avoir de la machinerie à louer ou des matériaux à vendre, eh bien nous, évidemment, dans un cadre compétitif, on va, et à prix égal, on va toujours favoriser une entreprise régionale.

1575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Cerceau, est-ce que vous avez déjà regardé auprès des entreprises locales qu'est-ce qu'il y a de disponible, en termes justement de petites entreprises qui ont des facilités à fournir par exemple du gros équipement, etc.

1580

Est-ce que vous avez fait un inventaire de ce que le milieu offre?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1585

Bon, nous avons réalisé, il y a quelques années, un projet à proximité, c'était donc le projet SM-1 à Sept-îles, à cette occasion-là, on a fait affaire avec un certain nombre d'entrepreneurs, enfin quand je dis "on", c'est l'entreprise qui a réalisé le projet, et ça nous a permis de faire un certain inventaire, que nous avons d'ailleurs transmis à nos partenaires Aecon.

1590

Bon, c'est pas exhaustif, il y en a certainement d'autres que l'on pourrait déterminer dans les mois prochains.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1595

Est-ce que vous avez une approche pour aller chercher cette information-là, par exemple notamment avec la MRC ou les conseils de développement économique locaux, CRD, conseil régional de développement?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1600

Oui, le CLD nous avait transmis des listes d'entrepreneurs, donc qu'on a évidemment transmis également au Groupe Aecon. Je pense qu'on a fait un inventaire quand même assez, je dirais pas exhaustif, mais assez complet, quand même.

1605

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

1610

Je me permets d'aller, du côté de la réalisation des travaux, il y aurait l'excavation, etc., pouvez-vous nous dire comment ces travaux d'excavation se réaliseraient, est-ce que ça nécessiterait des bancs d'emprunt, des endroits pour déposer ces matériaux-là? Est-ce que ces endroits ont été sélectionnés, identifiés, et est-ce qu'on a tenu compte de ça dans la conception du projet?

1615

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Bien, je pense que monsieur St-Pierre peut répondre à cette question.

**PAR M. ANDRÉ ST-PIERRE:**

1620 En ce qui a trait aux matériaux d'excavation, une partie des matériaux d'excavation vont servir à la fabrication des granulats grossiers pour la fabrication du béton. Par contre, il y en a plus que requis, et on a, nous, on a contacté les gens de la carrière Polycor, et puis on a une forme d'entente de principe pour déposer les matériaux à cet endroit-là, qui vont être excédents.

1625 Il y a à identifier une source d'emprunt pour les granulats fins, en fait le sable, pour la fabrication du béton, donc ça, à ce jour, pour moi, c'est pas connu, il y a à identifier l'endroit pour prendre le sable.

1630 Et au départ des travaux, il va aussi y avoir à identifier une source d'emprunt pour la construction du premier batardeau. Parce qu'à ce moment-là, il y aura pas de matériau d'excavation disponible, car l'excavation aura pas été commencée.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1635 Pour apporter une précision à ce que dit monsieur St-Pierre, il a invoqué la carrière Polycor, on peut la voir juste au bout du pointeur, là, qui est de l'autre côté de la rivière, par rapport à la centrale, qui est sur la rive droite, et donc très très proche du projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1640 C'est bien.

Des questions ou des points d'information de ce côté-là?

1645 Pendant la période de travaux, est-ce que vous avez des éléments d'information que vous souhaiteriez voir précisés ou ça va? Tout ce qui concerne la période des travaux ne vous cause aucun problème, aucune interrogation, les ministères, ça va?

1650 En ce qui concerne la navigation, est-ce qu'il y a des aspects qui posent problème ou que vous souhaiteriez voir précisés?

**PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:**

1655 Si je peux me permettre, François Delaître, ministre de l'Environnement.

En ce qui concerne la navigation, il faut comprendre, c'est la Loi sur la protection des eaux navigables qui s'applique, et puis ça, c'est une loi qui relève du fédéral. Nous, c'est pas un aspect qui relève de notre juridiction.

1660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Alors on va demander leur opinion demain par téléphone, au besoin.

1665 Tout ce qui concerne l'aménagement récréotouristique aussi, là, c'est couvert, les aspects?

Oui.

1670 **PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

Je pourrais tu apporter un point supplémentaire par rapport au récréotouristique de tantôt?

1675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, tout à fait, madame de Grandpré.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

1680 En fait, lorsque le processus a débuté pour les appels d'offres, le ministère des Ressources naturelles avait demandé à la MRC quelles étaient ses attentes.

1685 Une de ces attentes-là portait effectivement sur les activités des gens. En fait, la première attente, c'était que le projet soit acceptable du point de vue environnemental, patrimonial et esthétique. Donc pour nous, patrimonial, c'était dans le sens de l'usage que faisaient les gens du territoire. Donc dans ce sens-là, on avait la préoccupation que, justement, que les gens qui utilisaient déjà le territoire puissent encore l'utiliser.

1690 Par ailleurs, dans les mêmes attentes, on demandait que les équipements, s'ils étaient pas réutilisés, les équipements de l'ancienne centrale, soient réutilisés ou mis en valeur parce que pendant une assez grande période de temps, c'est ce qui a alimenté la Minganie, et c'était cette préoccupation-là qui a été reprise pour faire les aménagements sur la petite île.

1695 Par ailleurs, sur le développement, on disait comment l'écotourisme, je pense que la Minganie, déjà, on disait, on est à développer, mais il demeure que Parcs Canada qui est ici, l'île d'Anticosti, c'est des endroits qui sont développés au niveau de l'écotourisme déjà.

Le supplément d'information, merci.

1700 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Concernant l'ancienne centrale, justement, on va regarder cet aspect-là, son aspect justement, est-ce qu'il y a un intérêt de la maintenir ou c'est plutôt – est-ce que c'était possible d'en maintenir une partie, les éléments qui ont été identifiés par le promoteur pour être mis en valeur sur l'île, est-ce que ce sont les éléments qui apparaissent les plus intéressants, d'après vous?

1705

**PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

1710

À ma connaissance, techniquement, est-ce qu'il y avait des choses qu'ils peuvent récupérer, je l'ignore.

C'est qu'on a quelqu'un, au sein du conseil de la MRC, qui a travaillé longtemps dans cette centrale-là, et pour lui, un des éléments intéressants, c'est au moins de remettre en valeur, c'est quoi, c'est la turbine qui est dans la centrale, et c'est ce qui est récupéré.

1715

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1720

**PAR Mme NATHALIE DE GRANPRÉ:**

Donc l'information qui nous a été donnée, c'était au moins garder ça pour montrer qu'est-ce qui s'est passé dans cette période-là.

1725

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Puis pour les matériaux de démolition, ils seraient gérés comment, monsieur Cerceau, lorsque la vieille centrale serait démolie.

1730

Parlez-nous de la gestion de ces matériaux et puis aussi, est-ce qu'il y a des matières dangereuses à l'intérieur de la centrale, est-ce que vous prévoyez une gestion particulière, on va parler des BPC par exemple, est-ce qu'il y a des équipements qui contiennent des produits comme ceux-là, ou des huiles, etc.

1735

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Peut-être monsieur McNeil peut répondre à cette question.

1740 **PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Bon, pour répondre à votre question, on a procédé, l'hiver dernier, à une caractérisation du site. Il faut voir, il faut remettre dans le contexte encore une fois du processus d'appel d'offres et d'octroi des forces hydrauliques de ce site-là, que Hydroméga a jamais opéré de centrale sur ce site-là, il se l'est fait octroyer en vertu du programme d'appel d'offres.

1745

Donc on a quand même procédé à une caractérisation du site pour pouvoir notamment déposer une étude d'impact, répondre à des questions touchant cet aspect-là, donc il y a effectivement des produits, des produits qui sont considérés comme toxiques, notamment aux droits du poste, également des pièces d'équipement qui contiennent des huiles qui demandent une manutention particulière.

1750

À cet égard-là, ce qu'on doit mentionner, c'est que Hydroméga, en tant que représentante du regroupement de partenaires, a adressé déjà des lettres à Hydro-Québec, qui était l'exploitant de l'ancienne centrale, il y aura à débattre éventuellement ou à discuter avec l'ancien exploitant ou avec le ministère des Ressources naturelles, qui est l'actuel propriétaire, comment on pourra partager les responsabilités à cet effet-là.

1755

Mais notre intention, actuellement, c'est de procéder à la construction de la centrale en appliquant les normes pour disposer des matériaux, les matières dangereuses. Essentiellement, les produits qui posent problème se situent sous le poste, il y a environ de trois cents (300 m<sup>3</sup>) à cinq cents mètres cubes (500 m<sup>3</sup>) de produits qui contiendraient des produits pétroliers, du BPC, dans des concentrations qui sont pas énormes, mais il y a quand même des traces de ces produits-là qui ont été décelées, et puis il reste, encore une fois, tout le démantèlement de la centrale qui pourra pas se faire sans la manutention de certaines pièces d'équipement qui contiennent des huiles à l'intérieur.

1760

1765

Donc je pense qu'il y a des solutions à toutes ces problématiques-là. Là où encore une fois, il y a plus de problèmes, c'est qu'il faudra départager de l'ancien exploitant vers le nouveau, qui va devoir assumer certaines des opérations, et puis c'est en cours de discussion.

1770

Mais à la rigueur, toutes ces opérations-là peuvent se faire de façon correcte, au point de vue des réglementations environnementales.

1775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce sont des matières dangereuses qui sont contenues dans des récipients, ou si c'est encore du sol qui est contaminé?

1780 **PAR M. ÉRIC McNEIL:**

En fait, pour répondre à votre question, il y a les pièces d'équipement dans la centrale, ça c'est contenu dans les équipements, c'est relativement étanche, d'après ce qu'on en comprend; en fait, notre interprétation, c'est que c'est complètement étanche.

1785

Il y a des sols également contaminés sous le poste de départ actuel, qu'on pourra voir demain, il y a eu un remblai pour niveler la base du poste, c'est le matériau qui constitue ce remblai-là qui est contaminé actuellement.

1790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous estimez à quel volume de matériaux contaminés?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

1795

Comme je viens de le mentionner, c'est autour, on a fait quelques forages pour faire référence à ce qu'on mettrait comme effort dans une phase 1, pour faire référence aux étapes qui se font habituellement pour caractériser les sols contaminés, on estime environ à cinq cents (500 m<sup>3</sup>) à six cents mètres cubes (600 m<sup>3</sup>) de matériaux contaminés, ce qu'il faudra disposer.

1800

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

1805

Maintenant, parlons de la connexion ou le lien de la centrale que vous proposez avec le réseau d'Hydro-Québec.

Pouvez-vous nous parler davantage de cet aspect-là, monsieur Cerceau.

1810 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

Oui, certainement. Bon, les groupes turbo-alternateur qui pourront être installés dans la centrale auront une tension de treize mille huit cents volts (13 800 V) sur la sortie, et donc, c'est pas suffisant comme tension pour directement se brancher sur le réseau, même si c'était le réseau basse tension.

1815

Donc on est obligé d'élever la tension au niveau du réseau de transport d'Hydro-Québec le plus proche, c'est-à-dire le réseau que j'avais montré tout à l'heure, lors de la présentation, qui alimente en fait toute la Côte-Nord jusqu'à Natashquan, qui est une ligne à cent soixante et un (161) kV.

1820

Donc il y a nécessité de construire un poste de transformation, je ne sais pas si on a une figure qui montre la position du poste, oui, on va essayer de trouver cette image, oui, celle-ci. Bon, je vais me lever à nouveau, pour que ce soit plus pratique.

1825

Bon, comme je l'ai montré tout à l'heure, la centrale se situerait à cet emplacement ici, à peu près au même emplacement que la centrale actuelle, donc les deux (2) machines ici seraient raccordées au réseau par un câble qui serait souterrain, jusqu'au poste de transformation situé dans cette aire représentée ici, je sais plus à peu près quelles sont les dimensions de ce poste-là, ça pourrait être à peu près quarante mètres par cinquante (40 m X 50 m), à peu près, à peu près cette dimension.

1830

Il y aurait un transformateur de tension par machine, on les a représentés ici, et ensuite, raccordés au réseau haute tension par l'intermédiaire de disjoncteurs qui seraient placés ici.

1835

Et la ligne de raccordement, donc, partirait en direction de la ligne de cent soixante et un (161) kV sur des poteaux probablement, vraisemblablement des poteaux de bois. On voit ici la ligne, qui est à peu près à cinq cents mètres (500 m) de distance de la centrale, donc c'est une très courte de distance pour ce type d'équipement là.

1840

Donc la ligne longerait, à une certaine distance, la rive gauche de la rivière, pour venir se raccorder au réseau de transport de Trans-Énergie, ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1845

Qui aurait la responsabilité de construire cette ligne pour relier au réseau?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1850

Alors la responsabilité de construire la ligne jusqu'ici, c'est la nôtre, y compris le poste de transformation.

Maintenant, le raccordement, ce point de raccordement là, c'est encore à déterminer. Nous sommes, je dirais pas en pourparlers, mais enfin, on a un protocole d'entente avec Trans-Énergie qui est, à l'heure actuelle, en train d'étudier cette question de raccordement.

1855

Donc on n'a pas encore la réponse vraiment sur tous les détails de ce raccordement.

Bon, excusez-moi, je dois apporter une correction. En vertu des ententes, cette ligne-là sera bâtie par Trans-Énergie, le morceau de ligne ici. Justement pour faciliter le point de raccordement à la ligne cent soixante et un (161) qui appartient à Trans-Énergie.

1860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1865 Est-ce que ce serait le même corridor, si vous voulez, ou le même tracé que la ligne actuelle qui serait utilisée?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1870 Il y a pas de ligne ici, actuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1875 Il y en a pas.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

1880 La ligne de raccordement, c'est une ligne à trente-quatre virgule cinq (34,5) kV, je crois, qui était la tension d'alimentation, la tension de livraison de la centrale. Et la ligne actuelle rejoint le réseau de distribution qui longe la route 138. Ça, c'est le corridor actuel de la ligne.

Mais il n'y a pas de ligne, actuellement, qui va vers le cent soixante et un (161) kV.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1885 Et l'entretien de la ligne qui serait construite serait, qui s'occuperait de l'entretien?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

1890 Ce serait Trans-Énergie, pour la ligne.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1895 Est-ce que vous savez s'ils utiliseraient, comment se ferait l'entretien, est-ce que ce serait un entretien mécanique ou avec utilisation d'herbicides. Monsieur McNeil.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

1900 Bon, essentiellement, Trans-Énergie, en vertu des décisions qui ont été rendues par la Régie de l'énergie l'an passé, si je ne m'abuse, là, doit effectivement faire la ligne qui va permettre le raccordement du poste de départ, qui sera la propriété d'Hydroméga et qui sera construit par Hydroméga jusqu'à la ligne de cent soixante et un (161) kV.

1905 Ce que monsieur Cerceau nous disait, c'est que cette ligne-là était inexistante. En ce qui a trait à l'entretien pour assurer qu'il y ait pas de végétation qui prenne, c'est prématuré d'en

discuter actuellement, on peut supposer que Trans-Énergie va appliquer ses règles habituelles et puis ils décideront selon l'entretien qu'ils font déjà de la ligne de cent soixante et un (161) kV qu'on a mentionnée, et puis localisée sur la figure.

1910            Quel est le meilleur moyen, mais ça sort du champ du projet manifestement, ce sera Trans-Énergie. Les décisions rendues par la Régie de raccorder les postes de départ font en sorte que ça sort de l'emprise du projet ou même des volontés des promoteurs ou des exploitants de nouveaux aménagements hydroélectriques.

1915    **PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Est-ce qu'il y a des gens inscrits au registre? Est-ce qu'il y a des questions qui nous parviennent, beaucoup de questions parviennent par web, alors on va prendre une pause de dix (10) minutes, on va prendre connaissance des questions et on va poser des questions qui nous viennent du site Internet.

1920

              Merci.

1925

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

### PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va être prêt pour demain. Alors les questions vont continuer d'entrer sur Internet.

Alors étant donné qu'il n'y a pas d'inscription au registre, étant donné qu'il n'y a qu'un organisme, actuellement, qui pose des questions par Internet, nous allons les poser par ordre.

Alors elle viennent de Adopter une Rivière, monsieur Saladzius. Première question, alors je la lis: Y a-t-il une directive quelconque, soit du MRN ou d'Hydro-Québec, je l'adresse au MRN, qui exigerait que le rehaussement du niveau amont soit limité au pied de la troisième chute, afin de protéger les forces hydrauliques de la troisième chute.

### PAR M. RONALD GIGNAC:

Oui, madame la Présidente, Ronald Gignac du MRN.

On a effectivement demandé au promoteur, lors des discussions qui ont eu lieu depuis qu'il a été retenu, de ne pas affecter la protection de la troisième chute, et de développer son projet à l'intérieur du périmètre déjà défini.

Alors il y a pas d'atteinte au potentiel de la troisième chute dans le projet actuel du promoteur.

### PAR LA PRÉSIDENTE:

Complément d'information à fournir?

### PAR UN INTERVENANT:

Ce que je voudrais peut-être mentionner personnellement, c'est que le fait chez Hydroméga Services et ses partenaires de pas affecter le pied de la troisième chute, était pas une contrainte dure, je dirais, du document d'appel d'offres.

La raison pour laquelle l'élévation de vingt-deux mètres (22 m) a été choisie comme niveau d'exploitation, ça a été davantage dicté pour éviter effectivement d'influencer le potentiel hydroélectrique de la troisième chute, mais pas du tout dans une perspective, il y a pas de projet de développement de la troisième, ça avait déjà été regardé par ailleurs chez Hydro-Québec, mais c'était pas une contrainte dure, c'est un choix qu'on a fait de façon très explicite dans notre offre, de façon – pour nous, c'était un octroi de force hydraulique lié à un site, donc on a voulu éviter essentiellement, au niveau du promoteur, d'affecter d'autres potentiels, mais pas du tout en supposant que le potentiel en était un qui allait être développé de façon rapide.

**PAR M. RONALD GIGNAC:**

Madame la Présidente, Ronald Gignac, du MRN.

Pour nous, il était clair, en rendant le site du barrage Magpie disponible, qu'on ne rendait que les forces hydrauliques sur le pourtour du barrage et à la chute, la deuxième chute, et non pas au-delà de cette limite-là.

Les forces hydrauliques de la troisième chute et des chutes en amont étant réservées pour le domaine de l'État, pour des projets éventuels d'Hydro-Québec ou de d'autres instances.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien, alors ça m'amène justement à la deuxième question qui est posée: est-il question d'aménagement d'une centrale à la troisième chute, à l'horizon prévu, là, ce que vous connaissez?

**PAR UN INTERVENANT:**

Non, il y a pas actuellement de projet pour la troisième chute, mais son potentiel est demeuré intact pour éventuellement en permettre le développement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

La troisième question qui est posée, est-ce que le promoteur aurait des droits particuliers liés à une centrale à la troisième chute. MRN.

**PAR M. RONALD GIGNAC:**

Il y a aucun, pour l'instant, aucun promoteur ni même Hydro-Québec qui a fait une demande à cet égard-là, et le promoteur actuel n'aurait pas, à Magpie, au barrage Magpie, n'aurait pas de préférence à cet égard-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, merci.

Une autre question, elle s'adresse au promoteur. La figure 3.1, je vous inviterais à la présenter à l'écran, "Aménagement récréotouristique de la rivière Magpie".

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Excusez, ça va prendre juste un petit peu quelques instant pour la montrer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, oui. D'accord.

Alors il est dit dans la question, la figure 3.1, "Aménagement récréotouristique de la rivière Magpie", montre un écoulement quasi normal de la rivière Magpie malgré que l'eau passe normalement dans la centrale en rive gauche. Cette image ne correspond pas à l'écoulement prévu montré au document PR5-1, annexe RQC-46.

Alors je vous laisse le temps d'aller voir dans le document PR5-1, si vous pouvez aller voir dans le document principal, PR5-1, l'annexe RQC-46.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

On fait la recherche, là.

Je pense que monsieur Éric McNeil va apporter la réponse.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Bon, il y a peut-être deux (2) aspects à mentionner. La figure 3.1 qui est mentionnée, qui vient du volume principal de l'étude d'impact, a d'abord et avant tout été réalisée pour des fins de présentation d'aménagement touristique qui est proposé, donc c'était pour localiser, c'est une vue d'artiste qui a été faite.

Lorsqu'on fait référence à la figure de l'annexe 46, donc RQC-46, il s'agit de résultats de simulation hydrodynamique.

Maintenant, on voit, dans l'annexe RQC-46, qu'il y a effectivement pas d'eau qui passe dans le bras gauche, dans ladite figure de RQC-46. Il faut voir que la figure présente des simulations d'écoulement au débit moyen de la rivière, où il y a effectivement pas d'eau qui transite par le bras gauche pour des conditions de marée moyenne ou même haute.

Donc la figure ici a été faite, encore une fois, par une vue d'artiste, où on laisse transiter du débit par le bras gauche, ce qui arrive seulement dans des périodes de très forte hydraulité, comme on pourra le constater sur le site demain, où est-ce qu'il y a un débit de plus de cinq cents mètres cubes par seconde ( $500 \text{ m}^3/\text{s}$ ) dans la rivière Magpie, et puis il y a pas d'écoulement en rive gauche, selon ce qu'on a pu constater en passant sur le pont de la 138 un peu plus tôt aujourd'hui.

Donc il faut bien distinguer la figure RQC-3.1, encore une fois, qui est une vue d'artiste, qui montre effectivement de l'eau dans le bras gauche, comme ça l'arrive en période de forte hydraulité. La figure RQC-46 qui présente des résultats de simulation à des débits moyens, c'est vraiment des résultats de simulation de condition d'écoulement pour des conditions d'hydraulité, de débit fixe.

Donc c'est pas deux (2) figures qui visent la même présentation, ni les mêmes types de figures.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Alors la question qui était posée, il demandait s'il est possible de remplacer ou de corriger les simulations des futures installations qui reflèteraient les conditions réelles.

Dans votre étude d'impact, vous avez tenu compte de la situation présente par rapport à ce qu'elle serait en termes hydrauliques, demain on va regarder cet aspect-là dans la thématique qui concerne la faune aquatique entre autres, comment le milieu serait modifié.

Je vous lis quand même la question qui nous a été adressée, vous pourrez vous préparer pour demain. Le document PR5-3, RQC-6, montre une simulation de l'aspect du site vraisemblablement en été avec des débits, un débit réservé. À quel débit réservé cette image correspond-t-elle.

Puis est-ce qu'il y a bien trois (3) brèches dans la digue, laissant passer trois (3) filets d'eau.

Je vous demanderais de vous préparer pour demain, pour l'aspect hydraulique. Vous pouvez répondre tout de suite mais on complètera demain. Alors allez-y.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Oui, Éric McNeil va répondre.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Essentiellement, pour répondre à cette question-là, effectivement, c'est une simulation visuelle du débit transitant par le barrage, en condition de maintien du débit réservé de vingt-cinq mètres cubes par seconde ( $25 \text{ m}^3/\text{s}$ ) qui est déterminé.

Donc pour répondre au premier volet de la question, c'est vingt-cinq mètres cubes par seconde ( $25 \text{ m}^3/\text{s}$ ) donc qui est le débit qui fait l'objet de cette simulation visuelle là.

Maintenant, il y a pas trois (3) brèches dans le barrage, mais bien trois (3) échancrures de dévalaison qui ont été mis là pour des fins de libre circulation de poissons, pour faciliter le passage notamment de l'anguille d'Amérique qui est un poisson qui doit dévaler vers la mer pour compléter son cycle vital. Donc on a bien voulu montrer, dans la simulation visuelle, l'effet de ces trois (3) échancrures-là où il y aura des concentrations de débit.

Ces échancrures-là ont été conçues pour laisser débiter un mètre cube par seconde ( $1 \text{ m}^3/\text{s}$ ) au niveau de l'exploitation de venne 2. Lorsqu'il y aura débit esthétique, le niveau du bief amont sera rehaussé jusqu'à l'élévation de vingt-deux point trois (22,3 m) pour laisser une lame d'eau de point trois mètre (0,3 m) au-dessus de la crête déversante.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Question du côté des ministères et organismes pour cet aspect-là.

Oui, on y va, pouvez-vous nous préciser votre préoccupation, mais on va en discuter plus à fond demain.

**PAR UN INTERVENANT:**

Non, c'est pas relativement à ça, j'aimerais savoir, c'est pas dans votre plan de match, on va dire, si vous avez prévu de parler de plans de mesures d'urgence, ces choses-là, si c'est prévu plus tard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, c'est demain après-midi.

**PAR UN INTERVENANT:**

OK, ça va.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va? C'est bien.

Une autre question qui est demandée, toujours par monsieur Saladzius: est-il possible d'avoir une simulation de l'aspect que l'on aurait vu du pont de la route 138, alors que le débit serait limité à trois mètres cubes-seconde ( $3 \text{ m}^3/\text{s}$ ) ou une photo vue du pont, quelque chose, une simulation.

Avez-vous prévu cet aspect-là.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Éric McNeil va répondre.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Essentiellement, je préférerais revenir sur cette question-là, mais de mémoire, et puis encore une fois je reviendrai, il y a pas de point de vue très privilégié du pont, selon l'analyse visuelle qu'on en a fait. Donc je vais reconsulter à la fois les documents puis le spécialiste qui a procédé à cette analyse-là, mais de mémoire, il y a pas de vue directe, facile, depuis le pont.

Encore une fois, les gens qui viendront demain à la visite du site pourront le constater d'eux-mêmes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors l'autre question s'adresse probablement plus à la MRC et à la municipalité, je vous dirige la question, alors elle vient toujours du même intervenant: le village de Magpie fut un important lieu de pêche et comporte des sites qui, une fois aménagés, constitueraient une infrastructure touristique intéressante.

Est-ce que le promoteur ou les promoteurs entend continuer à aménager de tels sites dans le village, ou contribuer à l'aménagement de tels sites dans le village. Oui.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Michel Beaudin, maire de la municipalité Rivière-Saint-Jean-Magpie.

J'aurais aimé que monsieur Saladzius, je sais pas si c'est demain, là, mais qu'il nous situe c'est quoi qu'il parle comme site, et puis à quelle place. Parce que les sites de pêche, à Magpie, il y en a plusieurs, là. Il parle tu du barrage ou des sites de pêche de Magpie même, le village.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va lui demander. Ce que je comprends, c'est le village de Magpie, c'est ça qui était marqué, là. J'ai vu des photos aujourd'hui, ici même, du village de Magpie où il y avait des lieux, là, des avancées dans la mer...

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Un quai, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Des quais, quelques quais privés, là. Je sais pas si c'est cet aspect-là.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

On a un quai, la municipalité, c'est pour les pêcheurs qui pêchent en mer, et puis ceux-là qui font du sport avec des canots et puis ces affaires-là, on a un quai de débarquement.

Pour Magpie, le barrage de Magpie pour la pêche, ils pêchent en aval puis en amont du pont. Et puis c'est touristique, et puis il y a quelques contribuables qui pêchent là, mais je comprends la question à monsieur Saladzius, concernant le barrage, c'est que si c'est en haut du barrage, c'est encore pareil, il y a quelques concitoyens qui aillent pêcher partout dans les petits nappes qu'il y a en haut de ça, et puis entre les chutes.

Jusqu'à date, je vois pas qu'est-ce que le barrage pourrait changer dans les attitudes de pêche du monde, là. J'aimerais avoir sa question plus définie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors je vais essayer de faire une autre hypothèse, que cette question-là concernait davantage le village.

La question, finalement, ce que je comprends de cette question, est-ce que le projet, par les retombées économiques, par les redevances ou les aspects financiers que la municipalité pourrait avoir, compte-t-elle, la municipalité justement, faire profiter le village de Magpie pour mettre en valeur des anciens sites ou des sites actuels mais qui pourraient être davantage développés pour le tourisme.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Je comprends plus la question. Quand vous parlez du village de Magpie, vous parlez de la municipalité Rivière-Saint-Jean. Parce que nous autres, la municipalité Rivière-Saint-Jean c'est le village de Magpie puis le village de Rivière-Saint-Jean.

Le socioéconomique qu'on va avoir, le montant de trois cent mille (300 000 \$) qui va rester, le deux cent mille (200 000 \$) qu'on va mettre sur l'aire touristique, là, c'est sûr et certain qu'on va faire profiter les deux (2) villages, et puis s'il y a moyen de faire des "trails" pour rendre à un moment donné une accessibilité à la pêche ou rénover une "trail", ou un quai, ou n'importe quoi pour évidemment pas rien que penser au tourisme qui vient d'en dehors, surtout à notre monde de la place, c'est sûr et certain que le trois cent mille (300 000 \$) va servir pour tout ça. Et puis en même temps, pour pouvoir se développer.

La municipalité de Rivière-Saint-Jean laissera jamais tomber le village de Magpie, ça fait exactement depuis 1967 qu'on est les deux (2) villages ensemble, qui fait la même municipalité.

Et puis le projet de la rivière Magpie regarde Rivière-Saint-Jean-Magpie, il y a pas de problème partout avec les villages là-dessus, et puis on s'est bien entendu avec les contribuables de Rivière-Saint-Jean puis les contribuables de Magpie là-dessus.

Et puis à l'heure actuelle, on est en harmonie partout, on n'a pas de problème avec ça. On vit depuis 67 ensemble, puis on n'a pas de problème.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Alors il reste encore deux (2) questions je crois pour ce soir.

Comment a été fixée la contribution de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'aménagement du site, nombre de tables de pique-nique, etc.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

C'est encore une autre question que je peux répondre pour la municipalité de Rivière-Saint-Jean, c'est qu'on a eu une rencontre avec le Comité de protection de la rivière Magpie, les concitoyens qui font partie de ce comité-là, on a eu une sensibilisation, c'est quoi qu'on pouvait faire pour effectivement emporter plus de tourisme en Minganie, et effectivement, on fait un barrage là, le barrage qui est là était désuet et puis on était inquiet un peu de ce barrage-là, parce qu'effectivement, il y aurait eu des travaux à faire pour le débâter, ça fait trente (30) ans que c'est pas en marche.

Et puis quand on passe de la route, on voit, c'est un bloc appartements le soir qui est éclairé, et puis effectivement, avec le Comité de protection de la rivière Magpie, on a dit, bien là, si on met deux cent mille (200 000 \$), on a fait un inventaire un peu qu'est-ce que ça peut nous coûter avec la passerelle puis tout, et puis avec un deux cent mille (200 000 \$), on est capable de se le permettre.

Et puis de faire la construction durant les travaux du barrage, ça nous permet d'avoir la machinerie sur place avec le contracteur et avoir moindre coût, être capable de rentrer dans le deux cent mille (200 000 \$), pour se garder justement trois cent mille (300 000 \$) pour faire profiter, sur le cinq cent mille (500 000 \$), faire profiter nos infrastructures et puis, justement, du développement touristique puis tout, pour le monde du village.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors ça a été établi avec vos concitoyens, ça répond aux attentes qui ont été identifiées dans le milieu?

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Ça a été établi surtout avec le Comité de citoyens de la rivière Magpie. C'est pour ça que je vous disais tantôt, l'inquiétude de monsieur Saladzius, point de vue rivière Magpie, le village, tout a été regardé avec la municipalité, et puis on est en harmonie totale.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

La question suivante, bien en tout cas, vous l'avez précisé, là, je la pose quand même, si vous avez un élément complément: deux cent mille dollars (200 000 \$) sur cinquante-quatre millions (54 M\$) représente zéro virgule trois pour cent (0,3 %) du coût du projet, ce qui est peu.

Peut-on avoir le détail du coût du deux cent mille dollars (200 000 \$) qu'entend allouer le promoteur à l'aménagement du site. Le deux cent mille dollars (200 000 \$)...

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

En réalité, pour la part de la municipalité dans le projet, c'est cinq cent mille (500 000 \$).

Le deux cent mille (200 000 \$), c'est ça qui a été décidé avec le Comité de protection de la rivière Magpie pour le tourisme puis pour nous autres aussi, là, pour effectivement – le barrage de Magpie, c'est nos ancêtres qui ont bâti ça, et puis effectivement, on voulait récupérer des affaires, les mettre là, et surtout faire des panneaux d'interprétation pour la pêche à la morue parce que nous autres, le village de Magpie, ça a été découvert avec la pêche.

C'est une préoccupation que monsieur Saladzius a, et puis je suis bien content de ça. Nous autres, on a la même préoccupation. Ça fait que le centre d'interprétation qui va être là, c'est qu'on va avoir des photos de la pêche.

Et puis pour deux cent mille piastres (200 000 \$) qu'on a mis là, c'est une partie du cinq cent mille (500 000 \$), mais c'est comme je vous dis, c'est un projet de cinquante-quatre millions (54 M\$), mais là, quand on parle du cinq cent mille piastres (500 000 \$) qui est donné, c'est donné avec, le gouvernement est là-dedans et effectivement, c'est la partie qui va à la municipalité.

On parle pas des autres redevances, ces affaires-là, on parle juste du cinq cent mille piastres (500 000 \$), c'est une partie que Hydroméga donne à la municipalité pour du développement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Mais il y a d'autre chose après.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est les redevances qui viennent après.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Oui, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Alors s'il y a pas d'autres points pour le moment, on va prendre un petit congé ce soir, et puis demain, on va aller visiter le site et on reprend à treize heures (13 h) en après-midi.

Alors merci.

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 MAI 2004 À TREIZE HEURES (13 H)

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.